

RYTHMES SCOLAIRES, GARDER LE CAP



Aménagement
des rythmes
scolaires :
repères
et outils



RYTHMES SCOLAIRES, GARDER LE CAP

Aménagement des rythmes scolaires : repères et outils

*Texte approuvé par la Commission permanente.
Document réalisé par le pôle « école » et le groupe « rythmes scolaires »
du département Éducation. Coordination : Marie-Odile Plançon.*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I. ÉTAT DES LIEUX	5
II. VIGILANCES ET REPÈRES	8
A. <i>Le rapport au temps et son organisation, une question de société</i>	8
B. <i>Le temps de l'enfant</i>	8
C. <i>Le temps scolaire</i>	10
D. <i>Le temps de l'enseignant</i>	11
III. OPPORTUNITÉ ET LEVIERS	11
A. <i>Pour l'Enseignement catholique</i>	11
1. Être force d'innovation	
2. Dynamiser les établissements du 1 ^{er} degré et renforcer les liens avec les collègues	
3. Renforcer les partenariats	
B. <i>Pour l'établissement</i>	12
1. Articuler vie de l'école et attentes des familles	
2. Relier temps scolaire et périscolaire :	
3. Promouvoir le volontariat et le tutorat	
4. Accueillir des stagiaires	
5. Renforcer le sentiment d'appartenance	
C. <i>Pour la communauté éducative</i>	14
1. Bâtir un projet commun	
2. Construire des temps et des lieux sas	
3. Associer les familles dans des temps partagés	
D. <i>Pour les élèves</i>	15
1. Personnaliser les parcours	
2. Valoriser les compétences extrascolaires	
3. Ouvrir des temps de pause	

IV. RÉDUIRE LES INEGALITES	16
A. Repenser « les devoirs » du soir	16
1. Un temps partagé en classe	
2. Un temps d'aide aux devoirs pour les élèves en difficulté	
3. Un temps de devoirs à la maison ou à l'étude ?	
<i>B. Prendre en compte la diversité des élèves</i>	18
<i>C. Spécificité de la maternelle</i>	23
V. ORGANISATION DU TEMPS DANS L'ÉCOLE	24
<i>A. Ouvrir la concertation</i>	24
<i>B. Construire le temps de l'enseignant</i>	24
<i>C. Organiser le temps scolaire</i>	25
VI. PARTENARIATS POSSIBLES	27
<i>A. Dans l'établissement</i>	27
<i>B. Dans le champ associatif</i>	28
<i>C. Avec les infrastructures municipales ou d'autres établissements d'accueil</i>	28
<i>D. Avec des entreprises</i>	28
<i>E. Avec des artistes</i>	28
<i>F. Avec les parents</i>	29
VII. FOCUS SUR...	29
École Blanche-de-Castille, à Villemomble (Seine-Saint-Denis), un établissement qui a conservé la semaine de cinq jours et intégré des temps périéducatifs	29
École La Sidoine, à Trévoux (Ain), une organisation sur neuf demi-journées qui cherche à allier rythme de l'élève et contraintes des parents	30
École/internat Saint-Charles, à Paris (XV ^e), qui a conservé la semaine de cinq jours et construit des partenariats	30
École Notre-Dame-de-la-Sagesse, à Nantes, un établissement qui a choisi de travailler le samedi matin, de rallonger la pause méridienne et de raccourcir les vacances d'été	31
École Le Sacré-Cœur, à Vannes : un projet qui a permis à des parents de rejoindre l'aide personnalisée pour accompagner les enfants dans l'apprendre à apprendre.	32
La FACEL : Fédération d'associations culturelles, éducatives et de loisirs, une association du diocèse de Paris, créée en 1994 par le cardinal-archevêque Jean-Marie Lustiger	33
CONCLUSION	33
ANNEXES	34

INTRODUCTION

Ce document de travail se situe à la croisée de deux chemins :

- la conviction qu’a sans cesse affirmée l’Enseignement catholique de la nécessité d’une réforme des rythmes scolaires ;
- l’actualité de la réforme des rythmes scolaires, dans le cadre de la préparation de la nouvelle loi d’orientation pour l’école, réforme sans doute insuffisamment préparée, qui reste entourée de bien des incertitudes.

S’il n’est pas question de sous-estimer les aléas du contexte actuel, et les difficultés réelles de mise en œuvre, l’Enseignement catholique ne peut pas, pour autant, se tenir à l’écart de ce qui va se jouer autour des rythmes scolaires. C’est là une réforme qui touche, certes, à l’organisation de l’école, mais aussi à l’organisation de la cité. C’est une réforme qui ne peut que mobiliser et interroger nos projets éducatifs.

Une note de la Commission permanente du 28 février 2013 (*voir le texte intégral en annexe*) donne toutes les recommandations utiles pour aujourd’hui. Pour tous les établissements catholique d’enseignement, une réflexion s’impose en équipe, et en communauté éducative, pour décider ensemble de ce qui est souhaitable pour le bien de l’enfant, possible pour l’ensemble des éducateurs et réaliste quant à l’organisation et à la gestion de l’établissement.

Il faut sans cesse avoir à l’esprit qu’il ne s’agit pas, pour nos établissements, d’appliquer un décret (celui du 24 janvier 2013) qui ne concerne pas les établissements privés associés à l’État par contrat. Il s’agit de réfléchir, avec le concours de tous, aux rythmes les plus appropriés pour l’enfant et pour les adultes qui l’encadrent : rythme de l’élève, rythme des enseignants, des personnels et des parents, et rythme de la communauté doivent être considérés. Il s’agit donc de se pencher sur les rythmes scolaires à l’aune de chacun des projets des divers établissements. Sans doute y aura-t-il des contraintes extérieures à prendre en compte (transports scolaires, par exemple), mais aucun établissement catholique ne peut être obligé à entrer dans une organisation imposée par l’administration.

La réforme des rythmes nécessite aussi une réflexion approfondie sur les divers temps de la vie de l’élève : temps d’enseignement en classe complète, temps d’accompagnement personnalisé, temps d’activités, temps de devoirs, qu’ils soient faits en classe ou à la maison.

Le dossier que vous avez entre les mains veut éclairer l’ensemble de ces questions, pour aider chaque établissement à se concerter, puis à décider. Des exemples divers d’aménagement des rythmes vous sont présentés, non comme des modèles, mais comme des supports à la réflexion.

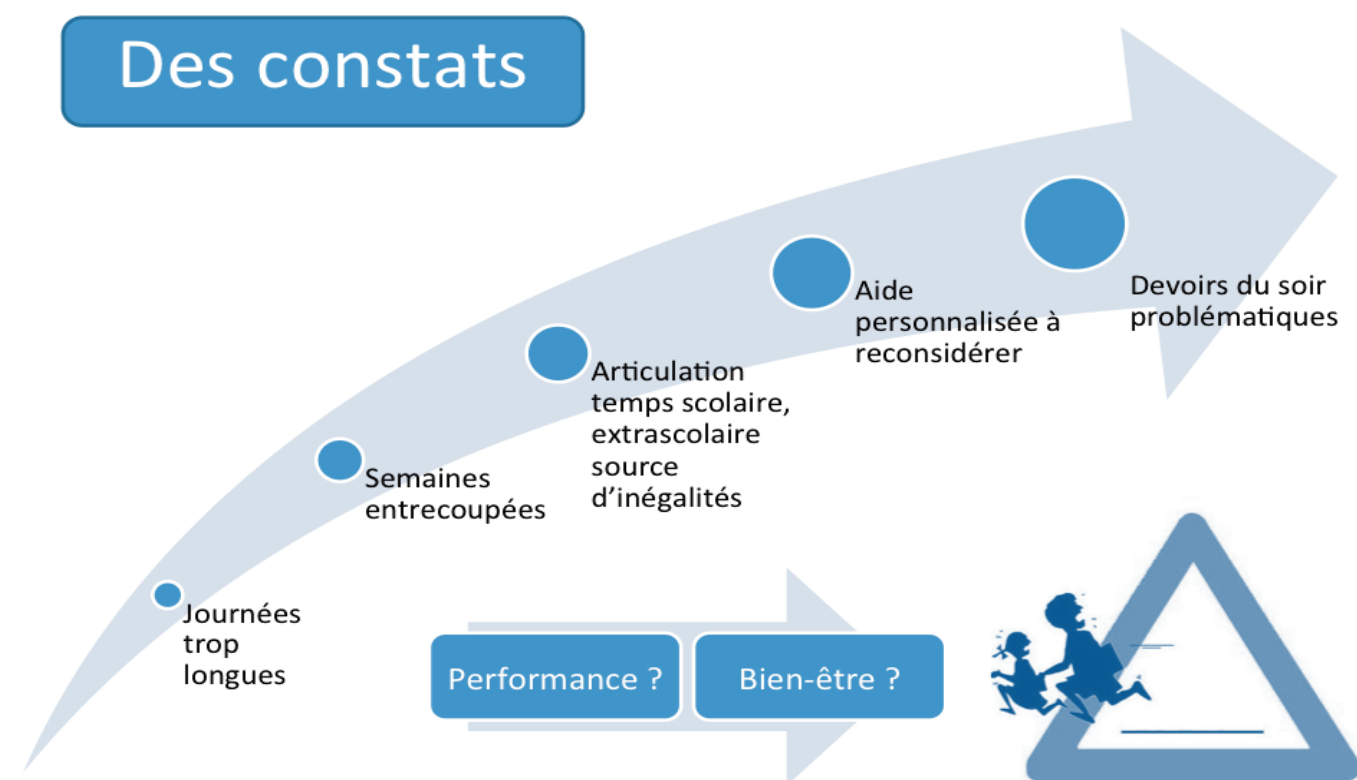
Redisons que nous savons les fortes contraintes qui pèsent actuellement, notamment en matière de financement. Mais nous savons aussi que cette réforme peut être pour l’Enseignement catholique occasion de créativité.

Éric de Labarre, secrétaire général de l’enseignement catholique
Claude Berruer, adjoint au secrétaire général de l’enseignement catholique

I. ÉTAT DES LIEUX

La France peine à combler les inégalités, pour Georges Fotinos, ancien IGEN : « L'école française se singularise par deux caractéristiques [...] : une inégalité scolaire entre les élèves qui bat (presque) tous les records [...], et des rangs de classements dans la compréhension par les élèves de la lecture, des mathématiques et des sciences qui ne cessent de descendre depuis 10 ans. [...] À ces faits, il faut ajouter que près de 150 000 élèves sortent chaque année de notre système éducatif sans qualification ni diplôme¹. » La France se trouve en 23^e position pour les inégalités scolaires, sur 24 pays classés par le rapport UNICEF de 2010.

Le centre d'analyse stratégique, dans son rapport du mois de janvier 2013², souligne, quant à lui, les mauvais résultats de la France en termes de bien-être à l'école. « Il existe, d'une part, une forte concurrence entre les meilleurs élèves ou les plus favorisés sur le plan socio-économique, et, d'autre part, un sentiment de démotivation chez les autres. Or plusieurs études démontrent que la qualité de l'expérience scolaire et des interactions qui lui sont associées est essentielle pour les compétences sociales de l'enfant, mais aussi pour sa capacité d'apprentissage. »



Ces trois constats sont autant d'urgences à prendre en compte dans l'organisation du temps scolaire afin de permettre à l'école primaire de s'engager dans une réforme en mesure d'articuler le global et le local, les contraintes et les besoins, la vie des familles et celle des acteurs de l'éducation, mais aussi, qui construise des pratiques de coopération entre élèves. L'école doit à la fois tenir compte de la promotion du bien-être des élèves mais aussi de l'exigence de la réussite de tous. Ces deux objectifs sont au cœur de la nouvelle loi d'orientation pour l'école, réfléchie depuis le mois de juillet 2012. « Il s'agit d'assurer un plus grand

1. G. Fotinos, colloque national S.O.S Amitié (novembre 2012).
2. www.strategie.gouv.fr (janvier 2013).

respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant. » En effet, la conférence nationale sur les rythmes scolaires de janvier 2011 faisait le constat suivant :

- **La journée est trop longue et fatigante**, à tous niveaux : amplitude trop longue pour les plus jeunes, temps d'apprentissage qui ne prennent pas en compte les temps de concentration optimale et les temps de moindre vigilance ; pauses méridiennes tronquées, services de restauration trop courts.
- **La semaine de quatre jours à l'école primaire est inadaptée** et fait l'unanimité dans la description de ses inconvénients : fatigue des élèves et resserrement des enseignements.
- **L'année scolaire est déséquilibrée** : mois de juin inexistant et premier trimestre inutilement long. L'équilibre sept semaines de travail/deux semaines de repos n'est pas respecté.
- **Le temps global de l'enfant est morcelé** par une succession de temps, de lieux et de personnels qui se juxtaposent au lieu de porter un même projet.
- **Les temps de vie « hors temps scolaire » sont trop laissés aux solutions individuelles** et aux aléas locaux.
- **Les devoirs viennent alourdir une journée déjà longue** et sont source d'inégalité car ils sont réalisés en dehors du temps scolaire.
- **L'aide personnalisée, si elle prive l'élève d'une pause méridienne nécessaire**, s'inscrit aussi en négatif. La place de ces temps est déterminante.
- **La durée des vacances d'été est source de disparité** : vacances familiales, culturelles, activités enrichissantes pour les uns, vacuité d'un temps non mobilisé, télévision et ennui pour les autres, livrés à eux-mêmes.

Un consensus était posé sur les préconisations suivantes :

- **Des horaires et une charge de travail à adapter au niveau d'enseignement** : les organisations de parents et d'enseignants recommandent, par exemple, un temps d'enseignement journalier modulé de l'élémentaire au lycée (5 heures, 6 heures, 7 heures).
- **Une journée moins lourde et non pas nécessairement moins longue** :
 - *qui alterne suffisamment les activités* pour respecter les biorythmes de l'enfant et éviter la fatigue ;
 - *qui inclue le travail personnel* ;
 - *où les pauses soient de vrais temps de repos.*
- **Une semaine à rééquilibrer dans le primaire, mais est-ce en quatre jours, quatre jours et demi ou cinq jours ?** Il n'y a pas d'unanimité dans les propositions mais la grande majorité des organisations entendues, toutes catégories confondues, se prononce toutefois pour une semaine de 4,5 jours – ou de 9 demi-journées – afin d'équilibrer le rythme et la charge de travail sur la semaine, de sauvegarder le week-end en famille.
- **Un 7/2 (sept semaines de travail, deux semaines de repos) à rendre effectif** : le calendrier des vacances est loin de faire consensus mais on s'accorde toutefois sur l'objectif à privilégier : « *Il faut se rapprocher du 7/2.* »
- **Des vacances d'été en débat** : les organisations auditionnées sont partagées, les avis sur le *web* également, mais une diminution serait envisageable si elle entraînait une meilleure alternance des temps de travail et des temps de vacances.

L'Enseignement catholique, sollicité dans le cadre des consultations en vue de la future loi d'orientation pour l'école avait déjà proposé un cadre plus respectueux des rythmes de vie : « S'il faut chercher à mieux répartir les tâches en veillant à travailler sur des journées plus nombreuses mais plus courtes, il faut aussi s'efforcer de limiter les facteurs de stress qui contribuent à l'impression de surcharge :

– *en donnant aux élèves, dans le cadre du temps scolaire, les temps nécessaires à l'appropriation et à*

l'intériorisation. Ceci demande de revoir, au sein de la classe, l'articulation des temps d'apport et des temps d'assimilation ;

– *en arrêtant de surinvestir dans une évaluation-sanction*. Ceci requiert de déplacer des représentations chez beaucoup d'enseignants et chez beaucoup de parents ;

– *en allégeant les programmes de l'ensemble des disciplines*, en limitant les options et les spécialités pour privilégier la maîtrise de fondamentaux bien ciblés au survol de multiples savoirs juxtaposés ;

– *en inscrivant le temps prioritaire de la classe dans un cadre plus large* qui donne toute leur place aux autres temps et lieux éducatifs de l'école. »

Dans son *Manifeste* proposant un « *contrat d'engagements* » pour la réussite de chaque élève, l'Enseignement catholique définissait **trois axes centraux** pour développer des formes nouvelles et diverses de rythmes scolaires :

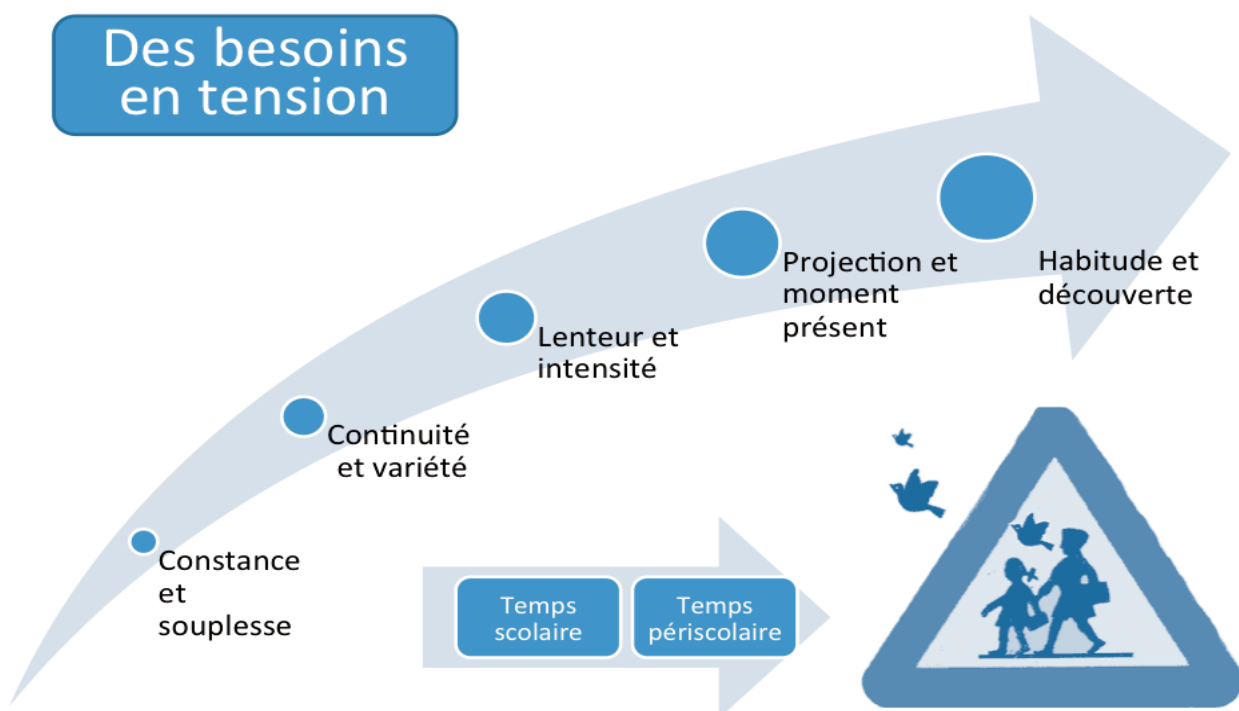
« – *favoriser les expérimentations locales* adaptées au contexte et construites par accord entre tous les acteurs des établissements et leurs partenaires extérieurs ;

– *préserver les temps et les lieux nécessaires à la vie de la communauté éducative* et à l'exercice de la liberté pédagogique ;

– *développer les usages des nouvelles technologies et les compétences humaines* qui doivent les accompagner³. »

Ce *Manifeste*, publié le 24 Janvier 2012, souligne l'intérêt de l'Enseignement catholique pour l'aménagement du temps scolaire, bien avant le début de la consultation sur la loi d'orientation pour l'école.

La question des rythmes scolaires ne se limite donc pas à fixer un cadre à l'organisation des établissements. Elle engage des choix quant à la conception de l'acte d'apprentissage et de la mission de l'école. Elle ne peut écarter une évaluation contextuelle **des besoins et des possibles** et une approche environnementale diversifiée. Elle place les intérêts de l'élève au cœur du questionnement en privilégiant quatre enjeux : **la réduction des inégalités, l'accès de tous aux fondamentaux et à la culture, la recherche du bien-être à l'école et le développement d'un esprit de coopération**. Elle s'inscrit dans le projet éducatif de l'Enseignement catholique.



3. *Manifeste de l'Ecole catholique au service de la nation*, p. 17.

II. VIGILANCES ET REPÈRES⁴

A. Le rapport au temps et son organisation, une question de société

On ne peut réfléchir au temps scolaire sans prendre, d'abord, un peu de recul et prendre conscience que nous sommes d'abord sur une difficulté de société avant d'être sur une difficulté scolaire.

Sans développer ici une analyse sociologique ou anthropologique, nous voudrions évoquer, de façon forcément trop simpliste, des évolutions dans les comportements des adultes, que l'on est obligé de prendre en compte quand on réfléchit au temps scolaire.

Force est de constater chez ces adultes, une agitation et une dispersion dans un stress grandissant. Il n'est pas rare d'écouter des enfants qui assistent parfois un peu médusés à l'agitation d'adultes, enseignants, parents, surmenés, sautant d'une activité à l'autre, sans cesse en mouvement, dans un inconfort et un stress qui « bousculent » des enfants qui ne vont jamais assez vite, n'en font jamais assez. Caricature, bien sûr, mais qui essaie d'alerter sur une tendance qui doit nous interroger.

Une nouvelle famille de diagnostics a vu le jour au plan médical, qui étiquette certains enfants comme hyperactifs. Ceux-ci ne sont-ils pas aussi des enfants-symptômes d'une société elle-même hyperactive ? Mais en tant qu'adultes nous vivons d'autres contradictions dans notre rapport au temps. Nous demandons, ainsi, de plus en plus de temps pour notre sphère privée, nous voudrions des « week-end infinis » et nous enfermons, corsetons nos vies professionnelles et donc éducatives dans des rigidités d'horaires dans lesquelles tout doit être organisé, planifié dans une apparente angoisse de voir surgir l'imprévu. Il est à cet égard des emplois du temps d'enfants, le mercredi, impressionnants de saturation d'activités éducatives ou non.

Enfin, il serait facile de dresser le tableau d'un certain nombre de travers de nos modes de vie qui semblent nous pousser dans une sorte de course en avant. Course qui nous conduit à vouloir, sans cesse, remplir nos emplois du temps professionnels ou privés dans une sorte de boulimie d'activités toujours plus grande.

Pourquoi rappeler ici ces évidences avant d'essayer de réfléchir au temps de l'enfant ? Tout simplement parce que l'on ne pourra pas avancer sur celui-ci si nous ne nous posons pas ensemble pour réfléchir à notre propre rapport au temps.

B. Le temps de l'enfant

Si ce temps de l'enfant dans la journée – à l'école comme à la maison – semble souvent malmené et peu adapté, y réfléchir n'est pas aussi simple qu'on ne le dit, et il nous faut nous garder de tout simplisme, car il nous faut nous garder de deux écueils :

- faire du temps de l'enfant la simple résultante par défaut du temps des adultes et des structures ;
- réduire le temps de l'enfant à un seul paramètre : les enjeux chronobiologiques, par exemple.

Nous avons relevé dans nos observations, et sans prétendre faire le tour des choses, cinq tensions, cinq paradoxes que le « temps long » vécu à l'école maternelle et à l'école primaire pourrait permettre de mieux vivre et mettre en œuvre :

■ *La régularité et la souplesse*

L'une des difficultés, qui revient le plus dans la bouche des enseignants, tient dans l'accompagnement, dès l'école maternelle, des enfants qui témoignent de rythmes de développement différents. Souvent le temps, tant familial que scolaire, est fait de rigidités qui vont accroître ces difficultés. Même si leur mise en œuvre est encore beaucoup trop faible, rappelons-nous que les cycles devraient être le cœur de notre organisation et de nos modes d'enseignement. Oui, les enfants ont, à la fois, besoin de la régularité qui permet de s'installer de façon sereine et sécurisée dans les apprentissages, et de la souplesse qui permet de s'adapter aux innombrables bifurcations du parcours d'apprentissage de chacun.

4. Ce chapitre est la reprise d'un texte d'Yves Mariani, proposé dans le cadre de l'Observatoire national de pédagogie.

■ *La continuité et la variété*

Il est inutile de décrire longuement la discontinuité, le « zapping » qui caractérise nos vies aux uns et aux autres. Or, cette tendance moderne, que nos collègues du secondaire vivent au quotidien dans des emplois du temps hachés et morcelés, gagne peu à peu l'école. Pourtant, l'enfant éprouve un besoin paradoxal qui désoriente autant les enseignants que les parents parfois. Il n'y a pas d'apprentissage, redisons cette évidence, car elle est aujourd'hui mise à mal, sans une réelle continuité des objets d'apprentissage, des activités proposées, sans un temps long, souvent inutilement haché par l'obsession de l'évaluation qui empêche parfois l'enfant de se situer dans les apprentissages. Parents trop angoissés des résultats, enseignants ayant le sentiment d'être prisonniers de logiques d'évaluation parfois mal maîtrisées ou excessives, cassent, à leur corps défendant, bien sûr, cette continuité. Mais cette continuité ne fonctionne qu'au prix de la prise en compte de ce qui peut paraître, à tort, comme son contraire : une réelle variété des modes d'apprentissage et des situations proposées. L'éducation est toujours ainsi un subtil dosage, un équilibre à trouver entre des pôles apparemment contradictoires.

■ *La lenteur et l'intensité*

Le quotidien de l'école est de plus en plus traversé par la question récurrente du rythme de développement des enfants. À écouter les enseignants, on a le sentiment que les écarts se creusent : de plus en plus de « précocité » d'un côté, de plus en plus de « lenteur » de l'autre... et des enseignants qui se disent écartelés ! Le temps scolaire, que le législateur a eu la sagesse de penser – au moins dans les textes – en cycles, doit rester ancré sur l'idée de patience, de progressivité, et refuser la course à l'anticipation qui voudrait faire grandir les enfants trop vite. On a parfois le sentiment devant certains emplois du temps d'enfants, tant à l'école qu'à la maison, que nous sommes en train de « voler l'enfance » de certains d'entre eux. On aurait envie parfois de déplacer certains panneaux que l'on trouve aux abords de l'établissement portant l'injonction : « Ralentir école ! » et de les installer – tant pour les parents que pour les enseignants – à l'intérieur de l'école. Nous avons à reconstruire ensemble, dans un travail conjoint école-famille, une forme de sagesse et de patience éducatives.

Cela ne nous exempte pas d'oser faire varier les rythmes proposés moins en termes de vitesse que d'intensité. Les temps de silence, les temps d'échanges collectifs intenses, les temps de recherche individuelle, les temps de « récréation » au sens étymologique, les temps de pause, les temps de concentration « absolue », les temps de partage et de régulation, etc. sont autant de temps différents qu'il nous faut tresser dans ce premier lieu dans lequel l'enfant vient faire société : la classe.

■ *La projection et le moment présent*

Certains adolescents et jeunes adultes rencontrent des difficultés grandissantes pour rentrer dans une logique de parcours que l'on continue à penser autour de l'idée de projet, de projection dans un avenir. Beaucoup de ces jeunes se déclarent « en panne » dès qu'il s'agit de faire de l'avenir un moteur de leur action, de leurs apprentissages dans le moment présent. C'est un enjeu dès la petite enfance, non pas d'anticiper ces temps de choix et de détermination, comme on a trop tendance à le faire, mais de construire lentement et patiemment, à chaque étape de développement de l'enfance, des mouvements d'allers et retours que ce soit dans les apprentissages purement cognitifs, dans la vie collective, dans les objets d'investissement proposés, une habitude de se situer dans le temps, de jouer avec le passé, le présent, l'avenir. Et cela sans poser la question du choix ni de « ce que tu feras plus tard ». Or l'on constate que si ces apprentissages sont souvent très présents durant les années de maternelle, ils s'affaiblissent anormalement à l'école primaire... et au collège.

■ *L'habitude et la découverte*

Un dernier paradoxe que nous voudrions évoquer, une tension à faire vivre de façon subtile à l'enfant dans l'ensemble de sa vie, tant à l'école que dans la famille, tient à l'équilibre à trouver entre les nécessaires routines qui construisent la sécurité dans les modes de vie, de socialisation et d'apprentissage, et la stimulation d'une curiosité, d'un appétit de découverte. Nous devons prendre conscience de la frivolité dans laquelle beaucoup d'adultes pensent l'éducation aujourd'hui. Nous avons à faire de nos

enfants, avant toute chose, des explorateurs passionnés du monde qui les entoure. Les savoirs scolaires sont des fenêtres sur le monde et l'on ne vient pas à l'école pour fermer portes et fenêtres dans un huis-clos qui fait rapidement perdre le sens de ce que l'on apprend. Nous le disons, ne le cachons pas, avec une certaine gravité, préoccupés par la difficile question des programmes quand ils ne sont pas éclairés par cette question, il nous arrive, en tant qu'enseignants de ne plus être disponibles à ce qui est le cœur de la réussite à venir de nos élèves : leur capacité à se questionner, à s'interroger, à s'étonner, à s'émerveiller. Parents, enseignants, gardons-nous de ce point de vue notre âme d'enfant pour regarder et comprendre le monde d'aujourd'hui ? Nulle naïveté dans ceci, la simple prise de conscience que le monde difficile, dur que vivent beaucoup d'adultes peut nous entraîner à une illusion optique faite d'excès de pessimisme que Paul Malartre avait bien compris en nous demandant d'aimer l'avenir des jeunes. Aimer le monde d'aujourd'hui pour le comprendre, pour le changer, l'interroger pour en saisir la signification aide les enfants à grandir sereinement et nous permet d'avoir les exigences les plus fortes pour les emmener dans des apprentissages de plus en plus complexes.

C. Le temps scolaire

Comme nous avons commencé à le faire, nous voudrions revenir sur ce qui nous paraît être les ingrédients fondamentaux pour penser le temps de l'enfant à l'école. Il nous semble que dans l'application des récentes réformes ministérielles, dans les compromis trouvés parfois difficilement entre adultes pour penser le temps scolaire, on a tendance à réduire les ingrédients à prendre en compte du point de vue de l'enfant.

La première difficulté qui s'offre à nous est de ne pas le penser globalement. Comment penser la semaine sans penser la journée dans sa globalité qui ne se limite pas à la vie dans la classe ? Au risque de paraître nous répéter, parcourons ensemble ces ingrédients qui devraient permettre à chaque équipe de construire sa propre recette dans le respect de l'âge et du rythme de développement des enfants :

- les temps de transition et d'articulation toujours négligés et raccourcis ;
- les temps d'apprentissage conduits et dirigés dans lesquels on aurait à distinguer les temps courts et intenses de concentration absolue, les temps d'interactions entre pairs, les temps d'exploration individuelles et collectives, les temps de reprise, de consolidation, etc. ;
- les temps d'apprentissage entre pairs dans les interstices : la cour de récréation, la cantine, etc. dont on sous-estime souvent la portée et l'efficacité éducatives ;
- les temps de pause, de repos, de silence dans lesquels on quitte la trop grande intensité des échanges et des interactions entre élèves, où l'on s'apaise, où l'on se sécurise ;
- les temps de prise de distance, de relecture, d'évaluation au sens étymologique : on l'on donne de la valeur à ce que l'on a fait, à ce que l'on a appris tant individuellement que collectivement ;
- les temps de fête, de célébration où l'on construit positivement une appartenance commune qui donne une place à chacun.

Le temps scolaire, comme le temps familial, connaît des pressions grandissantes. Si l'on prend l'image du ressort, on donne le sentiment de vouloir en permanence comprimer le temps pour le charger de toujours plus d'activités, de tâches dans une fuite en avant extrêmement préoccupante. Or, il arrive au temps scolaire ce qui arrive à tous les ressorts excessivement comprimés : vient le moment où dans les attitudes, les comportements, la capacité avec les autres, la capacité à apprendre, il se détend... parfois brutalement, parfois avec excès. La réforme dite des 108 heures a été, de ce point de vue, édifiante. Chargée de bonnes intentions, de la volonté d'individualiser le temps pour certains enfants, elle a souvent abouti à un alourdissement et à une dispersion du temps vécu tant par les enfants que par les enseignants.

Ne sommes-nous pas en train, dans une sorte de stress collectif quant à la réussite de ces enfants, de charger le temps scolaire à l'excès ? Plus grave encore à nos yeux, ne sommes-nous pas en train de l'apauvrir en réduisant la palette de tous ces différents temps que nous avons essayé d'évoquer plus haut ?

D. Le temps de l'enseignant

Il est sans doute de plus en plus urgent de se poser ensemble, en équipe, pour y réfléchir et freiner une sorte de fuite en avant qui génère de plus en plus de plaintes et d'insatisfactions.

Dans ses contradictions, le temps de l'enseignant est le symptôme et le révélateur des contradictions de notre vie en société.

Nous ne devons pas perdre ce qui fait l'essence et, quoi qu'on en dise, la force exceptionnelle de la culture et de l'organisation de l'enseignement en maternelle et au primaire : la durée et la continuité de la présence des enseignants au même groupe-classe sur un temps long. Cette durée et cette continuité devraient autoriser la souplesse évoquée plus haut pour permettre de faire vivre ces multiples composantes du temps de l'élève et du groupe-classe que nous avons essayé de décrire. Or, cette logique est remise peu à peu en cause, de façon très variable selon les établissements, de deux manières :

– d'une part, par l'adoption de la logique du secondaire et la multiplication d'intervenants – même si on en comprend les apports et l'intérêt ;

– d'autre part, par la multiplication des sollicitations parentales, ministérielles, d'inventer d'« autres temps » notamment de remédiation, de soutien – là encore, il ne s'agit pas de contester *a priori* l'éventuel bénéfique que l'on peut en tirer.

Nous sommes, pour notre part, très impressionnés, par le changement brutal que la récente réforme des 108 heures semble avoir induit dans la perception de nombre d'enseignants de l'école. Fait nouveau, aujourd'hui, on compte son temps. Fréquemment, les enseignants que nous avons écoutés nous ont dit avoir le sentiment d'un déséquilibre, le temps entre enseignants semblant se réduire au profit d'une course pour mettre en place de nouveaux temps de soutien, de remédiation, d'individualisation selon les cas.

Plus grave encore, nos interlocuteurs nous ont donné le sentiment de vivre un temps subi et non un temps choisi, assumé. On le sait, la question du temps est une question extrêmement sensible dans les représentations qu'ont les enseignants de leur métier. On n'en a sûrement pas mesuré toute la portée symbolique dans les dernières années.

Il est sans doute aujourd'hui temps de donner réellement les moyens, localement, à chaque équipe de se poser, de s'écouter mutuellement, d'écouter les parents et ensemble, dans une semaine et une journée plus vraisemblable, de desserrer ce temps-ressort comprimé à l'excès.

III. OPPORTUNITÉ ET LEVIERS

A. Pour l'Enseignement catholique

1. ÊTRE FORCE D'INNOVATION

Des chargés de mission constatent que les écoles qui se portent le mieux sur le plan d'un bien-être partagé sont celles où l'engagement dans un projet pédagogique fort, porté par le projet d'établissement, est tenu et partagé par l'ensemble de la communauté. La force du projet et des valeurs éducatives qui le soutiennent est un élément d'avancée éducative pour l'Enseignement catholique. Malgré des ressources parfois réduites, des écoles innovent, se mettent en recherche et expérimentent en gardant le souci du sens dans un contexte parfois très contraint.

2. DYNAMISER LES ÉTABLISSEMENTS DU 1^{er} DEGRÉ ET RENFORCER LES LIENS AVEC LES COLLÈGES

Le projet de loi d'orientation pour l'école met en avant la nécessité de penser les passerelles afin que les seuils ne soient pas créateurs de ruptures qui cantonnent certains élèves au pas de la porte. La nouvelle dynamique à jouer autour du temps scolaire invite à construire des passerelles entre le CM2 et la 6^e en partageant des projets. Des établissements se lancent dans des projets d'action culturelle pour les CM et les 6^e/5^e, comme à Montsûrs (Mayenne) où les élèves de CM2 et de 6^e font partie d'un

jury de lecture de bandes dessinées. Les classes se rencontrent à la médiathèque et élaborent des critiques en commun. Les enseignants accompagnent ainsi ensemble les élèves dans une activité en lien avec l'écrit.

3. RENFORCER LES PARTENARIATS

L'Enseignement catholique travaille de longue date avec un choix d'ouverture sur la cité : la paroisse, les associations mais aussi les mouvements d'Église sont des relais et des forces de proposition.

Au sein de l'Enseignement catholique, l'organisme national qu'est l'UGSEL, au-delà de sa mission de fédération sportive, est en charge de faire des propositions d'animation. L'UGSEL propose régulièrement des événements nationaux, comme c'est le cas, actuellement, de l'opération « Jeu ici, Toi ailleurs », construite en lien avec deux associations, La Société de Saint-Vincent-de-Paul et Enfants du Mékong. **Au-delà de ces temps forts, l'UGSEL peut être partout sollicité et associé à la mise en œuvre d'activités et à la recherche de partenariats.**

Le jeu « Jeu ici, Toi ailleurs », élaboré par l'UGSEL et les deux associations humanitaires déjà citées, témoigne de cette volonté d'ouverture de nos écoles.

Des établissements innovent en prolongeant les partenariats. Ainsi, une école a passé un accord avec un institut d'accueil d'enfants en situation de handicap moteur, situé à proximité de l'établissement. Les élèves partagent ainsi des temps communs autour de la musique avec un intervenant. Une réciprocité se joue dans le sens de l'inclusion d'élèves en situation de handicap à l'école et d'accueil de groupes à l'institut.

D'autres lieux jouent la carte de l'intergénérationnel : jardin d'éveil avec des temps d'ateliers partagés avec une maison de retraite, ateliers informatiques avec des personnes âgées, heure du conte ou chant en commun.

S'il est important pour l'école de s'ouvrir à des partenariats extérieurs, il reste fondamental de garder la maîtrise de ce qui est proposé aux enfants et à leurs familles dans le cadre du projet éducatif de l'établissement. Il faut donc bien veiller, dans les conventions de partenariat, à ce que les fondements du projet éducatif de l'école soient précisément respectés.

Le projet éducatif de l'Enseignement catholique et sa capacité d'ouverture vers des partenaires sont des atouts pour des projets qui forment réseau, vers la cité, vers l'intergénérationnel mais aussi vers d'autres établissements scolaires ou éducatifs. L'ouverture et la réciprocité offrent des temps de partage mais aussi une réduction des coûts.

B. Pour l'établissement

1. ARTICULER VIE DE L'ÉCOLE ET ATTENTES DES FAMILLES

Offrir deux jours de pause en fin de semaine, organisation plébiscitée par certaines familles, impacte pourtant défavorablement les apprentissages par une rupture des temps de travail mais aussi du rythme de sommeil. L'organisation des gardes alternées est souvent avancée pour justifier ce besoin de deux jours d'affilée. Pourtant, certaines familles déplorent que ce temps du week-end soit trop long et difficile à meubler pour éviter une trop grande consommation d'écran et occuper les enfants.

La possibilité de rencontre et de présence des parents le samedi est souvent notée comme souhaitable par les enseignants. Journées portes ouvertes, café-débat, ateliers de créativité pour les spectacles ou le marché de Noël sont autant de temps de coopération autour de la vie de l'école. Une animatrice évoque des temps partagés où les familles échangent autour de difficultés éducatives, lors d'un café du samedi, avec la présence d'un éducateur de l'équipe.

Une enseignante explique comment elle a mis en place un atelier de rédaction de contes rassemblant des parents et des enfants dans un partage multiculturel.

Maintenir quelques samedis permettrait des temps partagés avec les parents, éviterait de trop grandes ruptures de rythmes et favoriserait les échanges interculturels.

2. RELIER TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

L'entrée dans le socle commun, qui devait permettre des passerelles, une transdisciplinarité, mais aussi la mise en œuvre de compétences, s'est avérée parfois percutée par des programmes qui recentraient sur les connaissances dans les matières fondamentales au détriment du lien escompté. Permettre au projet d'établissement ou de classe de trouver une continuité durant le temps périéducatif ou l'aide pédagogique complémentaire, c'est offrir des prolongements mais aussi une chance de renforcer la pédagogie par compétences qui est notée comme un point faible des élèves français dans les évaluations internationales. Ainsi, cet établissement qui monte une représentation chaque année en associant un atelier-théâtre et un atelier arts graphiques pour élaborer les décors.

La pédagogie de projet est un levier pour relier et privilégier une approche par compétences qui trouve son prolongement dans le temps d'activités pédagogiques complémentaires ou les activités périscolaires.

3. PROMOUVOIR LE VOLONTARIAT ET LE TUTORAT

Nos établissements scolaires bénéficient d'un vivier d'élèves par le partage d'un même lieu de vie. Des tutorats impliquant des CM, ou des collégiens et des lycéens, peuvent être ainsi réalisés. Un enseignant de terminale demande ainsi à ses élèves d'organiser des ateliers à visée philosophique en cours préparatoire, des élèves de CM viennent accompagner un temps de lecture-plaisir en maternelle.

Un chef d'établissement explique comment sa note de vie scolaire comporte cinq points spécifiques pour des projets solidaires. Les « bons » élèves peinent parfois à obtenir ces points. Centrés sur leur propre réussite et peu soucieux d'aller au-devant des autres, ils sont parfois devancés par des élèves moins studieux mais plus sensibles à l'ouverture sociale. Les élèves du second degré pourraient ainsi animer des temps d'atelier sous l'œil d'un adulte :

- éveil religieux,
- heure du conte,
- pratique sportive,
- aide aux devoirs,

mais aussi des ateliers pour initier les plus jeunes à la culture numérique, en passant éventuellement par les jeux vidéo qui gagnaient à faire leur entrée dans les lieux éducatifs.

Instaurer dans les collèges et lycées un temps de volontariat durant le temps périéducatif peut favoriser l'apprentissage du vivre-ensemble mais aussi revaloriser des élèves en les insérant dans un projet d'accompagnement.

4. ACCUEILLIR DES STAGIAIRES

Les lycées professionnels voisins ou inclus dans l'établissement permettent un échange de personnes, en offrant des lieux de stage à des jeunes. Ceux-ci peuvent relayer des ASEM, par exemple, et permettre ainsi de libérer un enseignant de maternelle. Celui-ci peut alors aider ses collègues dans des temps de co'intervention ou par la prise en charge d'un groupe de besoins.

Des jeunes stagiaires peuvent aussi renforcer une équipe d'animation et permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants dans des ateliers dans le respect des normes d'accueil à condition, bien entendu, qu'un maître de stage permette l'appropriation et le développement des compétences d'un référentiel.

5. RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

Ouvrir l'école sur le monde en permettant aussi aux élèves de vivre des moments forts, c'est permettre de renforcer le sentiment d'appartenance. Ainsi, on pourrait penser plusieurs niveaux d'une pratique sportive dans le cadre d'un projet d'école centré sur les sports collectifs : découverte avec la classe du basket, entraînement en temps périéducatif à la demande, engagement dans un club sportif de basket avec la création d'une équipe au sein de l'établissement. L'UGSEL peut être un relais pour fédérer les associations, avec l'expertise qui est la sienne, dans le souci de continuité du projet spécifique de l'Enseignement catholique. Le club sportif n'est pas la seule réponse, la pratique musicale et la constitution d'un orchestre peuvent bien sûr rejoindre les mêmes objectifs. On passe ainsi de la logique d'atelier à celle de club permettant un sentiment d'affiliation. Cette étape peut susciter un sentiment d'appartenance, qui fait partie des besoins fondamentaux de l'enfant, identifié aussi comme antidote au décrochage scolaire.

Le temps périscolaire peut permettre un engagement sportif ou culturel suscitant ainsi un sentiment d'appartenance. **Le développement des solidarités** au sein de l'établissement renforce également la force de la communauté.

C. Pour la communauté éducative

1. BÂTIR UN PROJET COMMUN

Une réforme qui impacte le temps de l'enfant, mais aussi ceux de la famille et du personnel, ne peut se faire sans un travail conséquent de relevé des besoins, d'écoute, de concertation, mais aussi de relevé des possibles. Ce temps d'élaboration commun sera l'occasion d'une mise à plat des valeurs qui fondent le projet d'établissement et rassemblent la communauté. Peut-être permettra-t-il également de repenser l'implication de chacun dans le projet de vie de l'établissement. Un sondage par un questionnaire ou par internet peut permettre un premier temps d'inventaire qui ne pourra se substituer à une rencontre des représentants de la communauté.

2. CONSTRUIRE DES TEMPS ET DES LIEUX-SAS

Des écoles maternelles, mais aussi des écoles primaires ont aménagé des moments transitionnels afin de favoriser le lien entre les familles et l'école. Temps d'accueil échelonné le matin, temps partagé lors d'ateliers durant la journée ou le samedi matin, temps de sortie échelonné. Le bilan de ces temps intermédiaires met en évidence le profit pour l'élève en raison d'un lien renforcé avec la famille, mais aussi le profit dans le cadre de la relation aux familles dans le sens d'une coéducation.

Le mouvement ATD Quart Monde préconise la création d'un espace parents dans les écoles afin de lever les malentendus avec les familles, mais aussi de permettre la réussite de tous. La présence d'un professionnel peut permettre d'engager le dialogue avec les familles qui le souhaitent ou qui rencontrent des difficultés⁵.

Des temps de partage autour des apprentissages, matinées portes ouvertes où les enfants sont au travail ou bien matinées de rencontre des parents pour la remise des livrets de compétences seraient aussi des moments privilégiés pour parler des réussites de l'élève et des défis encore à bâtir. Le mouvement ATD Quart Monde, dans ses propositions pour la réussite de tous, préconise d'institutionnaliser ces rencontres afin d'éviter qu'elles ne soient « des convocations » provoquées par l'enseignant, uniquement lorsqu'il y a des difficultés ou que la situation est préoccupante.

L'instauration de moments et de lieux de rencontre dans l'établissement est une chance pour repenser ensemble l'accompagnement de tous les élèves et prévenir les malentendus avec les familles. Le samedi peut permettre d'instituer au fil de l'année quelques moments de rencontre (un par période, par exemple) dans un temps qui se vit différemment du quotidien de la semaine.

5. <http://www.ecoledetous.org>

3. Associer les familles dans des temps partagés

Les temps d'activités pédagogiques complémentaires ou le temps périéducatif peuvent être un temps favorable pour des ateliers partagés avec les parents. Être partenaire, c'est faire partie d'un même projet éducatif mais avec des compétences ou des approches complémentaires. Partager des temps à l'école peut permettre l'expression de ces complémentarités :

- atelier jeux de société ou jeux collaboratifs pour réapprendre à jouer, à vivre ensemble en coopérant mais aussi à utiliser le jeu pour construire les apprentissages ;
- atelier découverte des métiers, des hobbies ou bien découverte de parcours originaux ;
- étude partagée où un temps d'aide aux devoirs du soir peut être mis en place sous la responsabilité d'un enseignant et avec des parents soucieux d'aider ou d'apprendre à aider les enfants. Une enseignante spécialisée évoque ce temps propice mis en place une fois par semaine et qui a permis à des parents « éloignés » de l'école de comprendre comment aider leur enfant dans le temps de devoirs du soir.

Instaurer un temps éducatif partagé entre enseignants et parents peut permettre un partenariat profitable : aide aux devoirs, jeux, exposés, bibliothèque... Vivre ensemble un temps d'accompagnement des enfants, c'est bâtir du lien pour mieux se connaître et se comprendre.

D. Pour les élèves

1. PERSONNALISER LES PARCOURS

La flexibilité nouvelle du temps scolaire peut permettre un espace de personnalisation. Temps d'aide aux devoirs, si l'élève et la famille le souhaitent, mais aussi possibilité pour des élèves à besoins éducatifs particuliers de quitter l'école plus tôt pour se rendre à des rééducations. L'aide personnalisée qui instaurait un marquage pour les élèves, puisque se jouant en dehors du temps scolaire, laisse la place à une aide inclusive au milieu de différents ateliers, durant le temps pédagogique complémentaire.

La flexibilité du temps et des propositions permet un cadre plus souple pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers. Agir pour le maillon le plus faible c'est permettre que tout le monde en profite.

2. VALORISER LES COMPÉTENCES EXTRASCOLAIRES

L'ouverture de l'école sur des projets périscolaires instaure une valorisation de compétences extra curriculum scolaires qui jusqu'à présent ne trouvaient pas leur place à l'école, clivant ainsi l'enfant entre deux profils parfois opposés. L'arrivée d'un temps complémentaire permet ainsi une plus grande diversité d'approches au sein de l'école, tendant ainsi à l'ouvrir sur le monde et sur d'autres facettes des apprentissages de vie. C'est le sens d'une éducation intégrale qui valorise et prend en considération aussi bien la capacité de trouver sa place dans une chorégraphie au cours de danse, que les progrès réalisés en orthophonie ou l'attention accordée aux plus petits dans un tutorat. La place des élèves en situation de handicap durant ces temps se doit d'être examinée en fonction du projet de vie et de scolarisation, l'inclusion sera privilégiée.

Le temps pédagogique complémentaire (APC + périéducatif) peut susciter une mise en valeur de compétences extrascolaires qui pourraient trouver leur place dans un portfolio et ainsi favoriser une prise en compte de la personne dans son intégralité et dans ses différents lieux de vie.

3. OUVRIR DES TEMPS DE PAUSE

Les enseignants soulèvent souvent la difficulté des élèves à être autonomes et à prendre des initiatives. Or, le temps de l'enfant est bien souvent calé entre deux rails étroits. Modifier le temps scolaire, c'est aussi offrir des espaces de pause, de temps gratuit, de temps de rêve, révélateurs d'initiatives.

Les élèves ont besoin d'espaces de liberté, tant dans le temps que dans les lieux. Espace du retour sur soi afin de permettre une expérience de conscience de soi et du monde, « zone de carrefour entre la vie secrète et la vie publique⁶ ». Le développement de l'intériorité est aussi conditionné par la capacité à se mettre entre parenthèses, capacité à consentir à un espace de retour sur soi-même qui ne soit pas dans la recherche de l'accumulation de savoirs ou de biens, ou encore « d'amis » parfois virtuels. Ce lieu de retour sur soi est aussi celui où peuvent émerger la conscience et la responsabilité.

Repenser le temps scolaire, c'est aussi offrir des temps de pause et des lieux d'accueil pour les vivre, condition d'une vie en tension entre agir et réfléchir, aller vers l'autre et revenir vers soi.

IV. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

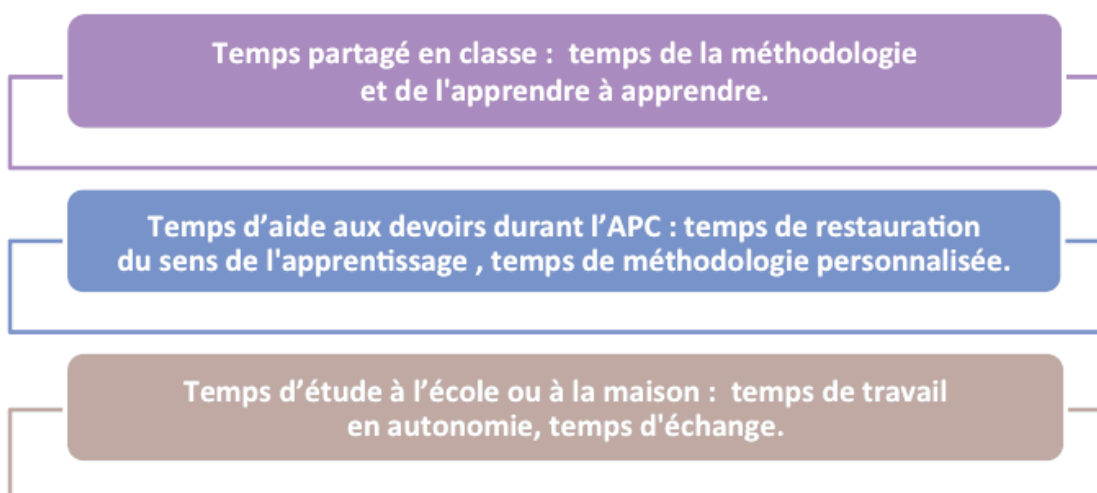
A. Repenser « les devoirs » du soir

« Des études récentes sur les problèmes relatifs à l'efficacité du travail scolaire dans ses rapports avec la santé des enfants ont mis en évidence l'excès du travail écrit généralement exigé des élèves. En effet, le développement normal physiologique et intellectuel d'un enfant de moins de onze ans s'accommode mal d'une journée de travail trop longue. Six heures de classe bien employées constituent un maximum au-delà duquel un supplément de travail soutenu ne peut qu'apporter une fatigue préjudiciable à la santé physique et à l'équilibre nerveux des enfants. Enfin le travail écrit fait hors de la classe, hors de la présence du maître et dans des conditions matérielles et psychologiques souvent mauvaises, ne présente qu'un intérêt éducatif limité. En conséquence, aucun devoir écrit, soit obligatoire, soit facultatif, ne sera demandé aux élèves hors de la classe. »

C'est en ces termes que l'arrêté du 28 novembre 1956 instituait la pratique des devoirs du soir au sein de la classe, durant les heures de scolarité obligatoire. Malheureusement, le constat effectué reste toujours terriblement d'actualité, de même que les propositions ci-dessous qui n'ont généralement pas trouvé d'écho à l'école primaire, plus de 55 ans après !

« L'étude du soir peut également être utilisée pour des activités collectives, que l'équipement sans cesse amélioré des écoles permet maintenant de réaliser : projection de films, audition de disques, le cas échéant même, quand les programmes d'émission le permettent, radio et télévision, utilisées à l'école avec discernement en vue de la formation morale et intellectuelle des enfants. »

La réforme crée trois temps différents autour des devoirs du soir :



6. *Éveiller à l'intériorité*, hors-série ECA, juillet 2012.

1. Un temps partagé en classe

Le risque du travail effectué sans le maître est celui que l'élève se contente « *d'une besogne matérielle et machinale* » notait encore une circulaire de 1912 ! Ce malentendu est omniprésent et transforme élèves (comme parents parfois) en exécutants, au détriment d'un réel travail de construction. Aussi un temps de travail en classe, réalisé dans la clarté cognitive (savoir ce que l'on fait, pourquoi on le fait, comment on le fait et à quoi ça sert) permettrait de réamorcer le sens des devoirs du soir en limitant les inégalités. Ainsi, le temps instauré en classe pourrait-il être celui de l'autonomie et de l'initiative, pilier 7 du socle commun. On pourrait imaginer également, comme cela se joue dans certains collèges, que ce temps soit vécu dans le CDI du collège de l'établissement, avec l'aide du professeur documentaliste afin de renforcer les liens CM2/6^e. Un temps d'apprentissage du travail de recherche mais aussi de mémorisation des leçons, en exposant les différentes façons d'apprendre, serait bénéfique à chacun.

2. Un temps d'aide aux devoirs pour les élèves en difficulté

Les élèves les plus en difficulté sont ceux pour qui la confusion entre faire et apprendre est la plus grande, agissant dans l'illusion de la production pour apporter une réponse, sans pour autant construire de compréhension. L'accompagnement spécifique de ces élèves, mais aussi de ceux qui ne sont pas autonomes pour faire leurs devoirs, incombe bien à l'école et non aux familles qui sont bien souvent plus démunies que démissionnaires. Ce temps peut désormais se pratiquer en petit groupe durant les heures d'activité pédagogique complémentaire.

Pourquoi ne pas ouvrir, par ailleurs, ce temps d'aide ou bien l'étude, aux parents afin de travailler ensemble autour de la question des devoirs du soir. Les expériences menées en ce sens montrent que les parents qui sont parfois les plus loin de l'école, la rejoignent lorsque ce type de dispositif est proposé.

3. Un temps de devoirs à la maison ou à l'étude ?

Une étude scientifique publiée en novembre 2012⁷ notait l'importance du temps que les familles consacrent aux devoirs, relevant qu'à l'école primaire ce sont les mères les moins diplômées qui y consacrent le plus de temps. « *Il existe des devoirs plus utiles que d'autres : ceux renvoyant à des enjeux d'apprentissage que les enfants se sont suffisamment appropriés en classe pour travailler seuls, à la maison ou à l'étude. Cela ne rend pas superflue la présence des adultes, qui peuvent intervenir pour consolider les connaissances.* » Faire seul implique d'écarter la découverte de notions ou bien la construire dans le cadre d'un accompagnement spécifique afin de bâtir l'autonomie pour les élèves les plus fragiles. De la même façon, apprendre à apprendre reste encore un domaine insuffisamment enseigné depuis qu'a pris fin le temps d'étude dirigée qui avait été instauré à l'école.

Si un temps court d'appropriation peut être conservé à la maison, il doit en tout cas respecter cette proposition : « *Le bon devoir c'est celui qu'on fait tout seul !* »

Le devoir fait à la maison peut aussi faire office de passeur, il permet de relier la famille et la progression scolaire à condition qu'il offre la garantie que l'élève en soit le médiateur, quel que soit son niveau. Être le relais implique un contrôle, une maîtrise par l'élève qui montre alors au parent, et non l'inverse. Penser le travail du soir en imaginant une implication didactique du parent, c'est déléguer un rôle et une professionnalité spécifique. Le devoir sera donc repris systématiquement en classe : correction, contrôle de mémorisation, mais aussi de la compréhension. Systématiser un temps d'échange parents-enfants autour de la journée et de la question « **Qu'est-ce que tu as appris ?** » plus que « **Qu'est-ce que tu as fait ?** » est indispensable. Le cahier de textes numérique évoqué dans un texte de la rentrée 2011⁸ (texte qui ne s'impose pas à l'enseignement privé associé à l'État par contrat) peut permettre de relayer ce rôle de transmission en explicitant le travail réalisé dans la journée, mais aussi

7. Séverine Kakpo, enseignante-chercheuse en sciences de l'éducation, publie une enquête sur la mobilisation des familles populaires autour de cet enjeu.
8. <https://eduscol.education.fr/cid57149/cahier-de-textes-numerique-une-obligation-a-la-rentree-2011.html>

les enjeux afférents à celui-ci. Il appartient donc à chaque équipe de décider si elle use de ce support, et, si oui, de l'usage qu'elle veut en faire. Un travail et un positionnement d'équipe explicité aux parents est la meilleure garantie de compréhension des enjeux. On pourra aussi trouver des conseils sur le site de l'APEL. <http://www.apel.fr/primaire/vos-enfants-doivent-ils-avoir-des-devoirs-le-soir.html>

La question du sens attribué aux devoirs du soir est donc essentielle pour en repenser l'organisation mais aussi la liaison avec les enseignements du jour et notamment le socle commun. La liaison avec les familles fait partie des enjeux forts des devoirs du soir, à condition qu'il s'agisse bien d'un rôle de passeur et non d'une servitude. La différenciation des temps de devoirs du soir peut permettre de prendre en compte la diversité des élèves et offre une occasion de personnaliser ce moment.

B. Prendre en compte la diversité des élèves

Il convient de **distinguer la difficulté ponctuelle, inhérente à tout apprentissage, et la difficulté spécifique durable** qui nécessite l'intervention d'un enseignant spécialisé. Ce type de difficulté nécessite une analyse approfondie, un regard systémique prenant en compte les causes, mais aussi la possibilité d'un accompagnement personnalisé en lien avec l'environnement.

Trois types de difficultés étaient relevées dans le rapport de Xavier Breton et Gérard Gaudron en 2011⁹ : celles inhérentes au processus d'apprentissage, celles relevant d'une action médicale ou sociale et de soins extérieurs, et celles de nature cognitive, liées aux opérations de mémorisation et de restitution. Ce même rapport relevait que « **l'externalisation** » **de la difficulté scolaire ne saurait être considérée comme une solution pertinente**, car le travail de remédiation devrait être effectué dans la classe, par les maîtres eux-mêmes, avec l'appui de l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Une telle approche permettrait ainsi de ne pas désigner et stigmatiser les élèves en grande difficulté en les « retirant » du groupe-classe.

En outre, elle éviterait les situations dans lesquelles le temps d'aide pris à celui de la classe peut, dans les cas les plus extrêmes, susciter un retard supplémentaire dans les apprentissages.

Enfin, elle serait de nature à responsabiliser les enseignants « ordinaires », qui devraient être placés en première ligne pour faire face aux difficultés scolaires, petites ou grandes.

Au-delà du travail de remédiation, l'intervention **en amont des apprentissages pour apporter davantage de clarté cognitive, de lien, d'indices et d'explicitation avant la présentation de la leçon en classe** semble être une entrée particulièrement porteuse. Les classes, qui avaient placé l'aide personnalisée en début de matinée pour proposer des éléments de différenciation en amont, ont noté combien cela permettait aux élèves habituellement moins ancrés dans les apprentissages de s'engager davantage en comprenant les enjeux et les procédures¹⁰.

On privilégiera donc l'action dans la classe, voire le cycle, avec le relais éventuel d'un maître surnuméraire.

Voir tableau ci-contre.

9. <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/budget/plf2012/a3806-tiv.pdf>

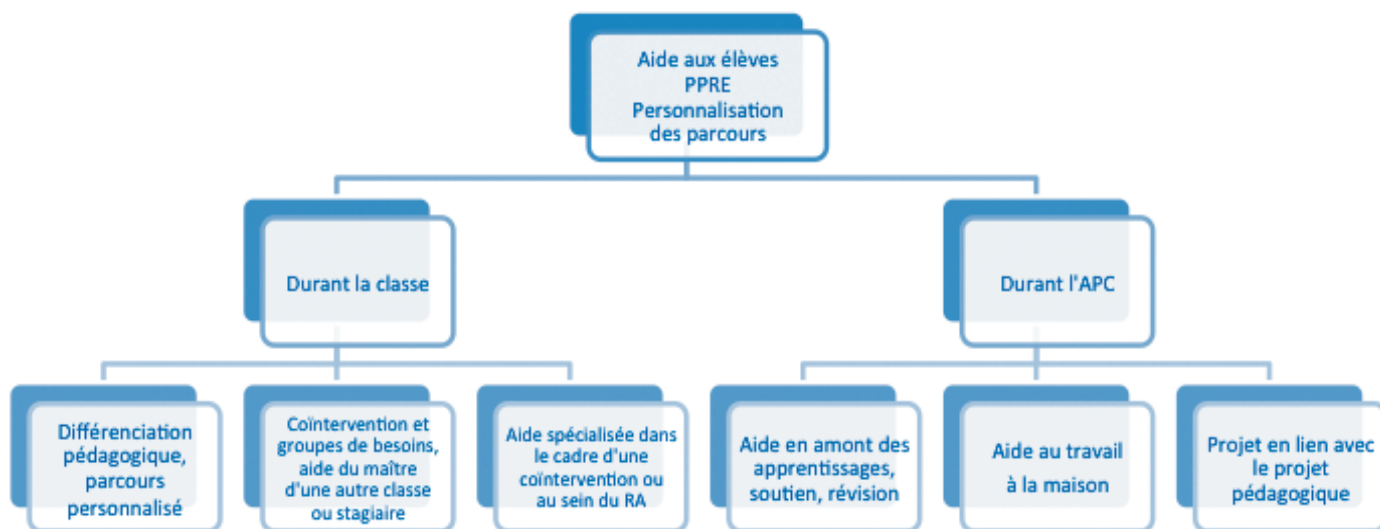
10. Voir aussi le document de M. Cartigny et M.-O. Plançon : http://sitecoles.formiris.org/userfiles/files/sitecoles_2203_1.pdf

AIDE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ, ORGANISATION DE MODULES D'ACCOMPAGNEMENT

Profil	MAÎTRE SURNUMÉRAIRE (heures récupérées sur dotation pour stagiaire)	ENSEIGNANT CAPA-SH PERSONNE-RESSOURCE
Enjeux	Accompagner les élèves au plus proche de leurs besoins par une organisation d'équipe soucieuse de réduire les inégalités d'apprentissage.	Lutter contre l'échec scolaire par la prise en charge en remédiation des élèves en grande difficulté scolaire. Accompagner la scolarité des élèves en situation de handicap.
Intention	Permettre la mise en place de groupes de besoins , restaurer un travail de cycle , faciliter la prise en compte de la diversité des élèves. Susciter la mise en œuvre de situations d'apprentissage par petits groupes : langage, production d'écrit, ateliers, modules d'approfondissement de compétences. Travailler en partenariat.	Permettre la prise en charge spécialisée par un enseignant spécialisé dans l'accueil d'élèves à besoins éducatifs particuliers . Permettre la présence d'une personne-ressource pour favoriser la scolarisation des élèves en situation de handicap. Favoriser le partenariat autour des élèves à BEP. L'enseignant de CLIS peut être associé à ces actions en intégrant ces élèves dans les différents groupes ainsi constitués ou en bénéficiant du relais d'autres classes.
Public concerné	Classes engagés dans un projet spécifique de mise en place de différenciation pédagogique nécessitant un relais. Travail de cycle.	Élèves en grande difficulté scolaire nécessitant la mise en place d'une aide spécialisée. Élèves en situation de handicap.
Type d'accompagnement	Accompagnement centré sur des petits groupes pour permettre la construction de compétences par des situations complexes ou une différenciation à partir de groupes de besoins ou encore un travail de cycles.	Accompagnement en petit groupe d'aide spécialisée ou au sein de la classe dans le cadre de cointerventions.
Modalités	L'école peut libérer les enseignants de maternelle durant la sieste (qui ne représente pas une activité d'enseignement). Ils rejoignent alors chaque jour les classes qui bénéficient d'un adulte supplémentaire pour un projet spécifique.	Le réseau évalue les besoins des écoles et propose une répartition des aides de façon stratégique.
Vigilances	Évaluation des besoins régulière, mais aussi de l'efficacité des aides mises en place. Flexibilité des interventions.	

La multiplication des aides et la fragmentation du temps de l'élève en difficulté seront à prendre en compte dans les invitations faites à l'élève et à sa famille soit pour une prise en charge spécialisée, soit pour rejoindre le temps d'activité pédagogique complémentaire dans le champ de l'aide.

Les différentes formes d'aides se répartissent ainsi dans le cadre de la réforme, elles peuvent être inscrites dans le cadre d'un PPRE qui permettra d'en garantir la cohérence :



Si l'enseignant spécialisé conserve un regard d'expertise dans le repérage des obstacles et l'accompagnement des élèves, il renforce cependant son rôle de personne-ressource. Les activités pédagogiques complémentaires se substituent à l'aide personnalisée en étendant le champ des actions :

	AIDE PERSONNALISÉE	ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES
Date d'effet	Rentrée 2008	Rentrée 2013
Durée annuelle	60 heures	36 heures minimum
Horaire	1 h 30 par semaine réservée aux élèves en difficulté, accord des parents nécessaire.	1 heure minimum par semaine et par enseignant, mais les élèves peuvent être intégrés dans différentes activités pédagogiques complémentaires puisque le choix est plus large. Accord parental nécessaire.
Public concerné	Élèves en difficulté	Élèves en difficulté mais aussi élèves ayant besoin d'un accompagnement spécifique pour les devoirs, élèves pouvant ou souhaitant bénéficier de ces activités.
Éducateurs	Enseignants	Enseignants mais aussi éducateurs divers pouvant rejoindre les besoins identifiés : parents, ASEM, partenaires.

	AIDE PERSONNALISÉE	ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES
Principes	Accompagner les élèves présentant des difficultés ponctuelles.	Permettre un accompagnement personnalisé qui rejoigne l'élève dans ses besoins spécifiques : – accompagnement méthodologique ou étayage pour l'aide aux devoirs ; – soutien, reprise, explicitation des notions abordées ou bien anticipation des notions afin de doter davantage les élèves les plus vulnérables ; – pédagogie de projet prolongeant le travail effectué en classe.
Enjeux	Remettre à niveau des élèves présentant des difficultés en proposant un travail de reprise, soutien ou anticipation ;	Réduire les inégalités par des propositions différenciées aux élèves : inégalités face aux devoirs, face à la maîtrise des apprentissages fondamentaux, inégalités de décryptage du sens des notions vues en classe ou de transfert, inégalités culturelles. Permettre à chacun de s'emparer de façon propice des apprentissages de la classe en les prolongeant par des activités complémentaires.
Propositions	Aide dans la classe ou aide mutualisée par groupes de besoins.	Aide aux devoirs / Aide aux élèves en difficulté / Projet en lien avec un projet de classe ou d'établissement.
Activités mises en œuvre	Soutien, accompagnement des élèves en difficulté. Renforcement, révision, mais aussi anticipation des apprentissages dans une logique de prévention et d'apport préalable complémentaire.	Un temps nécessairement pensé en équipe afin de déterminer des priorités pour l'école, mais aussi chaque cycle et chaque classe en fonction des besoins des élèves. Un temps qui peut permettre à des enseignants présentant des compétences spécifiques de s'engager dans la proposition d'ateliers en lien avec les apprentissages souhaités : théâtre, philo, jeux mathématiques, jeux de stratégie... Un temps qui permet aussi la mobilisation d'acteurs complémentaires qui peuvent être des relais utiles pour un projet ou des besoins spécifiques en lien avec le projet de l'école : <i>serious games</i> , ciné-club, arts visuels, atelier de devoirs partagés... Un temps qui peut aussi proposer en amont des apprentissages de la classe et des notions à venir, des situations visant à en décrypter le sens et à en faciliter la compréhension.
Conséquences évoquées ou probables	Réappropriation de la difficulté scolaire par les enseignants ordinaires. Interrogation sur les obstacles à l'apprentissage. Travail d'équipe pour identifier et répondre aux besoins. Progrès d'élèves qui se sentent davantage pris en compte. On notera aussi un émiettement du temps, une stigmatisation parfois mal vécue des élèves en difficulté, un recentrage sur des activités de structuration et de répétition parfois éloignées de la compétence.	Ce temps nécessite une réflexion collégiale d'équipe, voire de communauté éducative. Il nécessite un renforcement des liens notamment dans le cadre de la coéducation avec les parents, mais aussi avec les partenaires éducatifs divers. On peut penser que l'ouverture de l'école et le partage éducatif s'en trouveront renforcés. La prise en compte globale de l'élève dans ses besoins et l'instauration de temps qui n'accueillent pas que les élèves en difficulté peuvent être propices pour faire évoluer l'école dans le sens du développement de compétences reliées entre elles, redonnant ainsi du sens aux apprentissages. La coopération, la prise en compte de compétences plus larges peuvent servir la restauration de l'estime de soi pour des élèves fragilisés et inviter également les équipes à changer de regard en s'engageant réellement dans la logique du socle commun et dans la réduction des inégalités.

Ces aides ne se substituent en aucun cas à une prise en compte de la diversité dans la classe et à un accompagnement différencié de chacun en fonction de ses besoins. Elles ne remplacent pas l'aide spécialisée nécessaire dès lors que la difficulté est durable et touche les processus cognitifs ou l'engagement scolaire. L'APC réinstaure une dynamique de projet susceptible de mobiliser différemment des élèves dont les compétences fragiles peuvent les éloigner du sens de l'apprentissage ou de l'école. L'APC s'inscrit dans une perspective du socle commun, un engagement dans la compétence et l'interdisciplinaire ; elle présente une ouverture possiblement féconde, si elle conçoit véritablement un projet fondé sur le sens et les besoins véritables des élèves. L'accompagnement pédagogique complémentaire apporte une réponse plus systémique permettant d'autres voies d'accompagnement d'élèves en difficulté, démotivés ou à besoins spécifiques. Il ouvre la voie d'un temps scolaire dénué de compétitivité et plus collaboratif.

Ces nouvelles dispositions ne signent pas le retrait de la place des enseignants spécialisés mais réaffirment leur rôle de chef d'orchestre pour inviter à croiser les différents temps et les différentes modalités d'apprentissage.

On pourrait ainsi redéfinir la place du maître E, **l'enseignant spécialisé de réseau, un maître relié spécialisé** : « Enseignant certifié par une formation sur la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers. »

- Il intervient dans un secteur d'écoles, auprès des élèves en difficulté, dans des missions de prévention, de remédiation et d'adaptation scolaire sur des modalités variées : dans la classe et hors de la classe, à la demande des enseignants (classe, cycle) ou du chef d'établissement.
- Il intervient auprès des enseignants, des équipes, des parents, des professionnels de santé ou d'éducation, dans un travail partenarial en tant que personne-ressource, qui peut apporter soutien, conseil, relecture et analyse sur des situations d'élèves en difficulté, sur des dispositifs pédagogiques et des postures des enseignants.

Une identité professionnelle reliée à situer entre différents professionnels : maître ordinaire, maître surnuméraire ou en formation. Ses trois missions de prévention, de remédiation, de personne-ressource doivent trouver un équilibre environnemental dans une approche systémique.

Une identité qui répond à des besoins : accompagnement du professeur des écoles (PE) dans sa médiation de savoir face au groupe, accompagnement pour définir un profil de classe et penser un projet réalisable pour répondre à des besoins de la classe mais aussi de certains élèves (prévention primaire et secondaire), un accompagnement de l'élève à besoins éducatifs spécifiques en tant que personne-ressource pour élaborer un parcours, mais aussi dans le cadre de la remédiation. Il veille à ne pas décharger le PE de la prise en charge de la difficulté scolaire, mais pense la continuité des actions.

C. Spécificité de la maternelle

« Dès l'école maternelle, certains élèves attirent l'attention des enseignants car leur attitude envers l'activité scolaire, leur manière de répondre aux consignes, leur mode d'adaptation à la vie collective sont révélatrices de difficultés susceptibles de grever leur avenir scolaire¹¹. » La mission de l'école maternelle, est d'accompagner les débuts de l'enfant à l'école, quel qu'il soit. Il s'agit de dépasser le traditionnel malentendu : des parents qui pensent que c'est à l'école de transformer l'enfant en élève, des enseignants qui considèrent qu'une fois passé le pas de la classe, le petit enfant devient instantanément un élève, alors qu'il n'est bien souvent qu'un petit écolier en apprentissage. C'est en consacrant de l'attention et du temps que l'école française pourra progresser dans la réduction des inégalités qui la marquent de façon péjorative. L'école maternelle ne peut se vivre comme un temps préparatoire à l'école primaire, elle doit être préservée de la pression de l'évaluation et d'un passage à l'écrit trop systématique et trop précoce. La prise en compte du corps et l'apprentissage par l'expérience dans un lieu adapté seront favorisés. Des temps privilégiés doivent être clairement identifiés afin de permettre la centration sur les apprentissages premiers, et notamment le langage oral en privilégiant des approches pédagogiques adaptées ou par petits groupes hétérogènes afin de bénéficier des interactions entre pairs. Un temps pourra être proposé en activité pédagogique complémentaire afin de bénéficier de petits groupes de langage, de manipulations ou de jeux.

Le temps de la maternelle devra pouvoir prendre en compte ces besoins spécifiques en priorisant la flexibilité afin de s'adapter le plus possible au rythme de vie des petits. Les temps charnières où l'enfant est remis à l'école ou à la famille, les temps de vie, tels que le repas ou la sieste, seront construits dans le respect des rythmes, du développement, mais aussi des besoins spécifiques. Les moments éducatifs et pédagogiques, tels que les apprentissages en classe, mais aussi les temps de collation et repas ou les activités durant la récréation devront bénéficier de toute l'attention d'un personnel formé et réceptif dans l'accueil de la petite enfance. En revanche, la sieste peut être un moment de relais dans le cadre d'une surveillance et permettre ainsi la mise à disposition des enseignants au profit d'activités d'enseignement dans les autres classes.

La flexibilité du temps et l'attention aux besoins éducatifs et physiologiques de chacun doit guider une organisation spécifique pour l'école maternelle qui ne peut se concevoir comme l'antichambre de l'école primaire. La place donnée au corps et à la découverte du monde par le jeune enfant est centrale.

11. Fonctions des personnels spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), circulaire n° 2009-088 du 17-7-2009.

V. ORGANISATION DU TEMPS DANS L'ÉCOLE

A. Ouvrir la concertation

La coopération réussie de tous les intervenants nécessite un temps d'échange qui puisse se construire dans le sens de l'intérêt de l'élève. La question du sens et du projet de la communauté sera le cap à garder en vue, afin d'éviter une centration sur les freins, au détriment de toute amélioration pédagogique. Des questions cardinales peuvent aider dans cette exploration.

Qu'est-ce qu'une organisation d'école réussie ?

- articulation des besoins et des réponses apportées ?
- une organisation plébiscitée par l'ensemble des acteurs ?
- une école lieu de vie ?
- une école réductrice d'inégalités ?
- une école où les enfants souhaitent rester ?
- une école qui relie le temps scolaire et l'ouverture au monde ?
- une école où chacun trouve sa place ?...

Quelles sont les priorités pour l'établissement ?

- la prise en compte des inégalités ?
- le bien-être des élèves, des familles et du personnel ?
- un apaisement du rythme des différents temps de la journée (cantine, temps de classe, garderie...)
- la souplesse, la flexibilité ?
- la rencontre avec les familles ?
- le développement d'un projet d'éducation global qui intègre un temps périéducatif fort ?
- l'instauration de lieux et de moments-sas pour favoriser la rencontre avec les parents ?...

Quelles sont les contraintes posées ?

- transports scolaires ?
- inscription dans le territoire ?
- restauration ?
- organisation de la catéchèse ?...

Quels sont les partenariats possibles ?

- associations
- clubs de sports
- paroisses
- maisons de retraite
- maîtrises
- centres de loisirs
- bibliothèques
- ludothèques

B. Construire le temps de l'enseignant

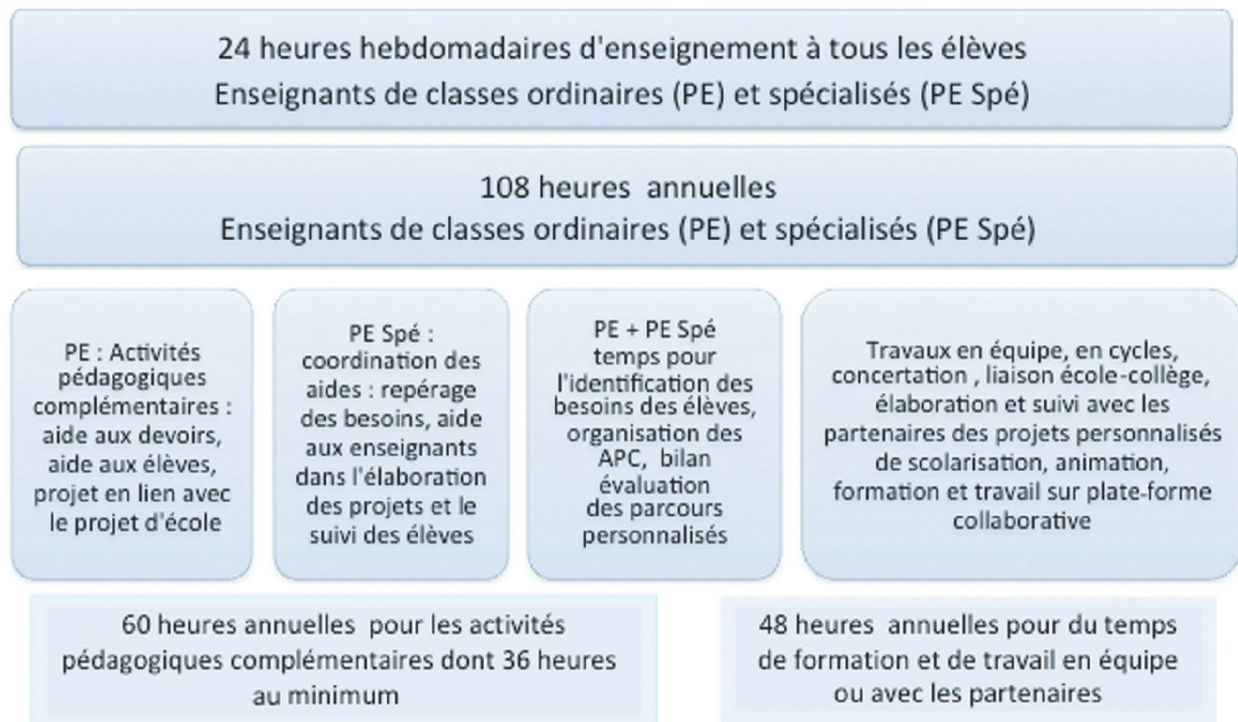
La circulaire n° 2013-019 du 4 février 2013¹² pose le cadre de service des enseignants :

- 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves,
- 3 heures hebdomadaires en moyenne annuelle, soit 108 heures annuelles.

Dans l'Enseignement catholique, le chef d'établissement reste responsable de l'organisation de l'année scolaire et donc de la semaine, sous réserve que les enseignants aient bien effectué l'intégralité des heures pour lesquelles ils sont payés par l'État et que les élèves aient bien reçu les heures d'enseignement prévues par la réglementation.

12. http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67025

Le temps de concertation, mais aussi de préparation et d'accompagnement des parcours personnalisés, est renforcé par cette nouvelle organisation qui dégage ainsi du temps pour le travail dans le sens de l'inclusion scolaire et de la prise en compte des besoins éducatifs particuliers.



N. B. : en fonction des usages locaux, chaque école veillera à situer, dans son aménagement du temps, l'heure dite « de caractère propre ».

L'innovation et la flexibilité doivent être deux points de soutien de la réflexion, afin d'adapter ce temps en fonction des besoins. L'annualisation des heures de formation ou de concertation permet de penser une articulation différente du temps d'enseignement. Si les élèves fréquentent l'école le mercredi, poser quelques samedis durant l'année peut permettre de libérer le mercredi pour la formation ou la concertation. Si les élèves fréquentent l'école le samedi, quelques mercredis peuvent rester consacrés à la formation ou à la concertation.

La circulaire concernant l'obligation réglementaire de service des enseignants propose d'instaurer un temps de travail sur plate-forme numérique, on rappellera à cet effet que l'Enseignement catholique a signé une convention de partenariat avec le CIFODEM (Centre International de Formation à Distance des Maîtres, sis à Paris-Descartes) pour le dispositif ROLL (Réseau des Observatoires Locaux de la Lecture) initié par Alain Bentolila. Ce dispositif d'accompagnement à l'apprentissage de la lecture, de la maternelle au collège, met à la disposition des enseignants, *via* une plate-forme numérique, des pistes d'activités mais aussi de tutorat ou de formation pour les personnes inscrites¹³.

C. Organiser le temps scolaire

Penser la semaine pour concilier le respect des rythmes chronobiologiques de l'enfant et la qualité du travail pédagogique de l'équipe, prendre en compte la réalité environnementale paraissent essentiels pour penser cette nouvelle organisation. La réalité rurale est différente de la réalité urbaine : elles sont à considérer de manière différente. Dans le milieu rural, la part des bénévoles dans le milieu associatif peut être importante et à prendre en compte. Il n'y a pas un modèle général, mais plutôt nécessité d'en construire un qui satisfasse aux besoins et aux contraintes.

13. <http://www.roll-descartes.net/fr/accueil.php>

– Semaine de 9 demi-journées dont le mercredi, un temps d'APC (activité pédagogique complémentaire) ou de TAP (temps d'activité périscolaire) après la classe : modèle le plus proche de l'organisation actuelle de la journée.

	8 h 30	12 h 00	13 h 30	15 h 15	15 h 30	17 h 00
Lundi mardi jeudi vendredi	Temps d'enseignement	Pause méridienne	Temps d'enseignement	Récréation	TAP ou APC	Étude
Mercredi	Temps d'enseignement Fin 11 h 30 caractère propre					

– Semaine de 9 demi-journées dont le mercredi, un temps d'accueil personnalisé le matin, un temps d'APC après la classe. Dans ce cas, une aide aux élèves les plus fragiles est posée avant le temps de la classe pour permettre de leur donner plus, en amont des notions qui seront abordées dans la semaine. Les enseignants sont présents sur ce temps deux fois par semaine.

	8 h 30	9 h 00	12 h 00	13 h 30	15 h 45	16 h 00	17 h 00
Lundi mardi jeudi vendredi	Accueil ou APC	Temps d'enseignement	Pause méridienne	Temps d'enseignement	Récréation	Caractère propre ou TAP	Étude
Mercredi		Temps d'enseignement					

– Semaine de 9 demi-journées dont le mercredi, APC sur la pause méridienne, ce qui permet de bénéficier des enseignants de la maternelle (petite et moyenne sections) dont les élèves font la sieste. C'est une organisation qui assure une pause méridienne conséquente, plus proche des préconisations des chronobiologistes.

	8 h 30	12 h 00	13 h 30	14 h 30	16 h 15	16 h 30	17 h 00
Lundi mardi jeudi vendredi	Temps d'enseignement	Pause méridienne	APC ou travail d'équipe ou préparations	Temps d'enseignement	Récréation	TAP ou caractère propre	Étude
Mercredi	9 h 00 à 12 h 00 ou fin à 11 h 30 Temps d'enseignement						

– On peut aussi organiser une semaine de 9 demi-journées dont le mercredi, en conservant quelques samedis pour rencontrer les familles.

– Semaine de 9 demi-journées dont le samedi. Le temps d'accueil permet une différenciation des propositions et le respect du rythme des plus petits. Le samedi offre un temps court, mais dense, qui permet de laisser du temps à la rencontre pour les parents après 11 h 00.

	8 h 30	9 h 30	12 h 30	14 h 00	16 h 30	17 h 00
Lundi mardi jeudi vendredi	Accueil ou APC	Temps d'enseignement	Pause méridienne	Temps d'enseignement	Récréation	TAP ou étude ou caractère propre
Samedi	9 h 00 à 11 h 00 Temps d'enseignement					

– Semaine de 5 jours équivalents qui permet une prise en charge globale sur la semaine et évite les ruptures de rythme.

	8 h 30	12 h 00	13 h 30	15 h 00	15 h 30	18 h 00
Lundi mardi jeudi vendredi samedi	Temps d'enseignement	Pause méridienne	Temps d'enseignement	Récréation	APC, TAP ou étude	
			Fin des cours à 14 h 30 le vendredi, caractère propre			

Une adaptation du temps peut être proposée aux classes maternelles, afin de libérer le mercredi et le samedi, mais le nombre d'heures d'enseignement global, soit 24 heures, doit être respecté.

Si la scolarité n'est pas obligatoire, l'assiduité l'est, cependant, une fois que l'élève est inscrit.

Rallonger l'année scolaire de quelques jours, voire d'une ou deux semaines, peut être propice pour offrir des journées moins denses aux élèves et éviter la rupture trop importante des congés d'été qui présente également un facteur de renforcement des inégalités.

VI. PARTENARIATS POSSIBLES

A. Dans l'établissement

Ainsi, **des ateliers scientifiques** ont-ils été menés entre des classes maternelles et des classes de 4^e dans le réseau de Guer (Morbihan). Il s'agit d'un réseau de quatre écoles et un collège en milieu rural.

La liaison école/collège était limitée jusque-là, aux plus grands du primaire : Printemps des poètes, journées d'intégration, rencontres sportives...

Les classes maternelles ne se sentaient pas concernées par cette liaison.

PLUSIEURS OBJECTIFS ÉTAIENT VISÉS :

Sensibiliser aux sciences dès les petites classes sous une forme différente

Motiver les élèves dès le plus jeune âge à cette discipline.

Faire prendre des initiatives, responsabiliser les élèves, développer leurs capacités à montrer, développer leur autonomie, maîtriser un savoir scientifique pour les élèves de 4^e.

PROJET :

En prenant appui sur les programmes de sciences de l'école et du collège (exemples : l'eau, l'électricité, l'air), des élèves de 4^e construisent des expériences scientifiques pour les enfants de maternelle et animent une séance sous la forme de divers ateliers.

Les collégiens se déplacent en bus pour rejoindre les écoles et arrivent avec le matériel nécessaire.

Les « élèves-professeurs » sont en totale autonomie sous la surveillance des enseignantes de maternelle. Les enfants de maternelle sont sollicités aussi pour apporter de chez eux le matériel nécessaire à l'expérience scientifique.

ÉVALUATION :

Préparation très exigeante et très formatrice pour les collégiens.

Grand intérêt des élèves de maternelle pour les activités menées par des jeunes.

Motivation et engagement des élèves pour cette discipline.

Retour très positif des écoles sur le sens pédagogique développé par les collégiens pour captiver les petits.

B. Dans le champ associatif

Associations humanitaires : à l'école Blanche-de-Castille, à Villemomble, les élèves s'initient au braille et à la langue des signes durant le temps périéducatif.

Des écoles proposent aux associations d'aide aux devoirs de venir les rejoindre au sein de l'établissement scolaire pour favoriser les échanges et les interactions. On pourrait penser des temps partagés durant l'aide pédagogique complémentaire.

L'UGSEL propose un jeu en lien avec la Société de Saint-Vincent-de-Paul et l'association Enfants du Mékong : « Jeu ici, Toi ailleurs ». Un temps éducatif peut se jouer avec des bénévoles afin d'échanger et construire des apprentissages, mais aussi de s'ouvrir à d'autres vies marquées par la pauvreté. D'autres actions pourraient s'organiser dans un temps de semaine centré sur l'ouverture aux autres.

C. Avec les infrastructures municipales ou d'autres établissements d'accueil

Des projets ont lieu dans différentes écoles en lien avec les maisons de retraite : chorale partagée, heure du conte ou bien encore découverte de l'informatique.

En Vendée, des projets de partenariat entre les écoles et les bibliothèques municipales permettent des échanges autour des récits.

D. Avec des entreprises

On peut penser aux entreprises de restauration de nos établissements, qui peuvent offrir des relais pour des ateliers de cuisine type « Top Chef », ou bien, comme cela s'est vécu à Saint-Joseph-de-Tivoli, à Bordeaux, où Sodexo a permis un projet de mise en place d'un jardin potager pédagogique en partenariat avec Jardiland afin de faire découvrir aux enfants les modes de culture des fruits et légumes et de les sensibiliser au respect de la nature. Encadrés par deux animatrices de Jardiland, les enfants de l'école élémentaire ont ainsi, au rythme des saisons, cultivé leur propre potager et fait pousser des légumes (radis, salades...) et des fruits (fraises, tomates...). Les fruits et légumes récoltés sont consommés directement.

E. Avec des artistes

En Mayenne, les élèves, mais aussi les enseignants ont pu découvrir la danse dans le cadre d'un programme départemental d'éducation artistique. Ces dispositifs engagent dans un travail éducatif en fonction d'un projet culturel. Ils sont inscrits dans le projet d'établissement, en lien avec son volet culturel.

http://www.addm53.asso.fr/IMG/pdf/plan_education_artistique-2.pdf

Promouvoir un travail croisé par le biais des résidences d'artiste pourrait présenter une voie sans doute peu explorée. Voir le descriptif sur Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid45602/dispositifs-de-l-action-culturelle.html>

La résidence s'organise autour d'une création sur un territoire pendant une durée de plusieurs semaines. Elle s'inscrit dans la diversité des champs reconnus dans le monde des arts et de la culture, elle met en œuvre trois démarches fondamentales de l'éducation artistique et culturelle : la rencontre avec une œuvre par la découverte d'un processus de création, la pratique artistique, la pratique culturelle à travers la mise en relation avec les différents champs du savoir, et la construction d'un jugement

esthétique. Elle incite également à la découverte et à la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistique.

F. Avec les parents

L'école Notre-Dame de Mantes-la-Jolie accueille de nombreuses familles d'origine étrangère. « *Faire le lien entre les langues et les cultures était le souci de l'équipe pédagogique*, témoigne Elisabeth Philippi. *En grande section, nous avons organisé des petits groupes conversationnels autour d'un conte ou d'une histoire issus de la culture d'origine des élèves. Nous essayons au maximum de trouver des supports bilingues. Cette activité permet aux élèves de la classe un échange transculturel autour d'histoires de leur pays d'origine.* »

Lorsque l'histoire a été racontée à tous les élèves de la classe, nous organisons la venue des parents pour lire l'histoire dans les deux langues.

Un projet un peu plus ambitieux est né de nos interrogations. L'ensemble des élèves de la maternelle se réunit régulièrement en chorale et apprend à chanter les comptines dans les langues des uns et des autres. Ces comptines sont reprises dans les classes. Nous avons sollicité les parents qui sont venus enregistrer les chants, et qui parfois se déplacent pour faire chanter les élèves au moment de la chorale. Ce travail permet à n'importe quel élève de s'intéresser à la culture de l'autre et aussi de se poser des questions sur ses propres origines.

Ces projets sont l'occasion d'animer des rapports entre l'école et les familles, et de les faire participer à la scolarité de leurs enfants en leur transmettant une mémoire familiale.

Ces parents, souvent très respectueux du savoir français transmis par l'école, font fréquemment l'hypothèse qu'ici, à l'école, on fait autrement et présupposent que c'est bien ainsi, tout en se tenant à une distance respectueuse. D'où, d'ailleurs, ce sentiment de démission ou de non-investissement perçu par l'école, alors qu'en réalité il s'agit de bienveillance passive.

La présence de la langue des parents dans l'espace scolaire est un acte symbolique fort de reconnaissance pour l'enfant et d'autorisation à être comme il est, avec les différentes langues qui l'habitent.

Ces projets mettent en place des situations d'apprentissage de la diversité des langues-cultures pour permettre une réelle construction d'une communauté d'apprentissage, favoriser le vivre et agir ensemble dans une société solidaire et faciliter l'appropriation du langage dans toutes ses dimensions et variations.

VII. FOCUS SUR...

ÉCOLE BLANCHE-DE-CASTILLE, À VILLEMOMBLE (SEINE-SAINT-DENIS), UN ÉTABLISSEMENT QUI A CONSERVÉ LA SEMAINE DE CINQ JOURS ET INTÉGRÉ DES TEMPS PÉRIÉDUCATIFS

« *En 2008, persuadés que ce rythme était plus adapté pour les enfants, nous avons décidé de maintenir la semaine de 5 jours* », explique Régis Bergonier, chef d'établissement du groupe scolaire Blanche-de-Castille à Villemomble (Seine-Saint-Denis). « *J'ai eu l'intuition qu'il serait très difficile de revenir en arrière si on basculait à 4 jours* », glisse-t-il. Depuis, les 450 élèves de maternelle et de primaire (17 classes) peuvent être accueillis de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi, dans un cadre scolaire ou périscolaire. L'accompagnement personnalisé a lieu de 8 h 30 à 9 heures pour les enfants qui en ont besoin. Les cours ont lieu de 9 heures à 12 h 15 (y compris le mercredi) et de 13 h 30 à 15 h 30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Deux ateliers éducatifs, non obligatoires, sont organisés de 16 heures à 18 heures. Les parents peuvent choisir entre des activités culturelles, sportives, d'ouverture ou bien l'étude. De plus, un centre aéré est ouvert le mercredi après-midi.

« *Cette organisation permet une vraie flexibilité : les parents peuvent venir chercher leurs enfants, entre 15 h 30 et 16 heures, à 17 heures ou à 18 heures* », explique Régis Bergonier. Les ateliers périscolaires, parfois animés par des enseignants, sont facturés aux familles 1,25 euro par heure et par élève. « *Ce n'est pas un coût énorme* », estime le chef d'établissement, selon qui les parents apprécient de ne « *plus avoir à courir dans tous les sens* » le mercredi après-midi pour conduire leurs enfants à différentes activités... ces activités (musique, théâtre...) ayant lieu à l'école.

« Convaincre les familles de l'intérêt de cette organisation n'a pas été très compliqué : elles ont bien compris que le fait d'avoir deux heures de classe sans interruption l'après-midi permettait une plus grande concentration des élèves », détaille Régis Bergonier.

« En revanche, nous nous sommes heurtés à une vraie fermeture des collectivités territoriales : la mairie voulait que nous passions à la semaine de 4 jours comme toutes les autres écoles, prétextant que nous étions sous contrat. Il a fallu leur rappeler quels étaient les termes du contrat ! Aujourd'hui, le groupe scolaire Blanche-de-Castille est "en réflexion" après la publication du décret sur les nouveaux rythmes scolaires. Ce texte nous demande de respecter une pause méridienne de 1 heure 30 minimum, alors que la pause actuelle dure 1 heure 15. Je trouve cela dommage, parce que cette durée réduite a permis de diminuer le nombre d'accidents ou de bagarres dans la cour », souligne le chef d'établissement. « Nous allons aussi devoir trouver une autre approche sur l'accompagnement éducatif le matin », ajoute-t-il.

ÉCOLE LA SIDOINE, À TRÉVOUX (AIN), UNE ORGANISATION SUR NEUF DEMI-JOURNÉES QUI CHERCHE À ALLIER RYTHME DE L'ÉLÈVE ET CONTRAINTES DES PARENTS

Aménager le temps scolaire en fonction du rythme biologique de l'enfant en répartissant de façon harmonieuse les temps d'attention, de concentration et de détente, mais aussi les temps de rêve ou de pause, fait partie des priorités de l'équipe de La Sidoine. Le chef d'établissement, Mireille Besseyre cherche aussi à construire une organisation au service de la réduction des inégalités scolaires. En proposant des activités périéducatives au sein de l'école, en renforçant le travail avec le tissu associatif de la commune, mais aussi en permettant d'inclure les parcours de catéchèse ou de culture religieuse le mercredi matin, on permet à l'élève de vivre une ouverture sur le monde et sur son environnement proche. Repenser les rythmes, c'est aussi se pencher sur les tensions que génère la fatigue de journées trop condensées.

L'école propose donc 5 matinées de 3 heures de classe et 4 après-midi de 2 heures 15. L'aide personnalisée a lieu le mardi et le jeudi de 15 h 30 à 16 h 30 pendant que les autres élèves font leurs devoirs en petit groupe accompagné pour les moins autonomes ou en étude pour les autres. Des ateliers littéraires sont proposés aux CP pour favoriser l'entrée dans le projet de lecteur. Des bénévoles ou des surveillants viennent en complément des enseignants. Le lundi et le vendredi, les élèves peuvent suivre des activités périéducatives avec des intervenants extérieurs, ou bien des ateliers courts avec des bénévoles, ou bien des jeux libres, des activités semi-dirigées surveillées par les ASEM ou les surveillantes. Un lien est assuré entre le temps de classe et ces activités, afin d'éviter les ruptures.

Cette organisation a dynamisé l'équipe qui s'engage dans un renouveau pédagogique. On peut noter également un renforcement des temps pour l'assimilation, qui est positif pour l'apprentissage. L'aide personnalisée ne marginalise pas les élèves puisque la majorité d'entre eux sont présents. Le temps de 15 h 30 à 16 h 30 est facultatif, mais les enfants sont demandeurs et restent à l'école.

En revanche, l'organisation est assez lourde : gestion du temps, du budget, des groupes (12 élèves maximum), de l'espace pour les ateliers. Le temps de concertation du mercredi matin, qui était propice, est perdu. Les rencontres avec les parents sont moins faciles à placer, et le temps de midi est un peu court. Enfin le temps de garderie est long pour les enfants qui restent jusqu'à la fermeture, notamment les petits. Il est difficile de concilier demande de garde des parents et respect du rythme des plus petits.

De nombreuses questions subsistent afin de trouver un équilibre entre continuité et rupture des temps à l'école, demande des familles, besoin des élèves et temps de l'enseignant. Penser des temps de pause et d'initiative pour l'élève demeure difficile.

ÉCOLE/INTERNAT SAINT-CHARLES À PARIS (XV^e) QUI A CONSERVÉ LA SEMAINE DE CINQ JOURS ET CONSTRUIT DES PARTENARIATS

Isabelle Hauville, le chef d'établissement, évoque des mesures de « bon sens » puisque l'école accueille à la fois un public de proximité et des enfants présents 24 heures sur 24 dans le cadre de l'internat, ce dès la maternelle. Il est donc nécessaire de penser la journée de façon globale en tenant compte de ces spécificités. Les parents profitent des enfants durant deux jours le week-end. Les élèves sont libérés certains vendredis ou lundis afin que l'équipe puisse vivre des temps de concertation. Les parents sont prévenus à l'avance et s'organisent en conséquence. La rentrée, anticipée de quelques jours sur la date officielle, est vécue comme un véritable temps de

passage avec une journée d'intégration que les parents partagent avec les enfants. La maternelle se doit d'être un univers le plus doux possible dans les contraintes horaires, la succession des apprentissages, les moments de repos. L'école accueille aussi des élèves différents, à besoins éducatifs particuliers, aussi l'équipe travaille-t-elle avec des méthodes pédagogiques permettant les parcours personnalisés.

La pause méridienne a été allongée jusqu'à 14 heures afin d'y placer l'aide personnalisée, mais aussi une possibilité de sieste pour les CP qui le souhaitent. Des temps d'activités pédagogiques complémentaires, avec des intervenants extérieurs, ont également lieu : anglais et gym deux fois par semaine pour les élèves de grande section et les CP. Un temps d'intériorité est proposé le jeudi, il est animé par des parents d'élèves qui assurent également un accueil en bibliothèque. Les élèves qui ne suivent pas l'aide personnalisée sont accueillis dans les classes pour des activités silencieuses en autonomie durant le temps d'aide.

Les élèves peuvent aussi participer, au sein de l'établissement, à des activités périéducatives (échecs, escrime) qui sont alors facturées aux parents.

Les classes fonctionnent dans l'ouverture, y compris dans le cadre d'un partenariat avec un centre de soins voisin, l'établissement Saint-Jean-de-Dieu, qui accueille des élèves en situation de handicap. La gymnastique en CE2 et le chant se font en commun. Des bénévoles interviennent en relais dans les classes, favorisant ainsi les interactions.

L'équipe est en projet pour renforcer les actions durant la pause méridienne pour la prochaine rentrée, et trouver d'autres partenariats dans le cadre du bénévolat.

ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-SAGESSE, À NANTES, UN ÉTABLISSEMENT QUI A CHOISI DE TRAVAILLER LE SAMEDI MATIN, DE RALLONGER LA PAUSE MÉRIDIDIENNE ET DE RACCOURCIR LES VACANCES D'ÉTÉ

Depuis la réforme de 2008, le temps s'était accéléré et trois remarques revenaient sans cesse : les journées sont trop chargées, les enfants et les enseignants soulignaient leur fatigue, une impression de courir après le temps. L'aide personnalisée, située au moment de la pause méridienne, générant un manque de temps pour se poser.

Le projet diocésain invitait à l'innovation, mais aussi le *Bulletin officiel* du 5 mai 2011, pour la préparation de la rentrée scolaire, qui donnait pour objectifs aux acteurs de l'école :

- d'« améliorer les acquis et les résultats des élèves » ;
- « la volonté d'accorder une plus grande liberté d'action aux établissements scolaires » pour aider à « concilier l'école pour tous et la réussite de chacun ».

L'école souhaitait s'engager dans une réforme plus respectueuse du temps de chacun, plus proche également des préconisations des chronobiologistes.

Le projet a donc été posé ainsi :

– Les vacances scolaires sont modifiées : par exemple, rentrée le 29 août 2011 au lieu du 5 septembre ; fin de l'année le 6 juillet 2012 au lieu du 5 juillet.

– 2 samedis sur 3 sont travaillés.

La semaine comprend 24 heures d'enseignement et 2 heures d'aide personnalisée, ainsi que l'heure de caractère propre. La semaine s'organise sur 9 demi-journées.

Horaires :

Lundi mardi jeudi vendredi : 8 h 45 - 11 h 45 et 13 h 45 - 16 h 30

Samedis travaillés : 9 h 30 - 11 h 30

Le midi, les enfants s'inscrivent à des activités de créativité, à des jeux, à la bibliothèque, ou participent à l'aide personnalisée. Le soir, les élèves peuvent rester à la garderie, à l'étude ou à l'aide aux devoirs assurée par un enseignant (rémunération OGEC).

Il n'y a pas eu de coût supplémentaire pour les familles.

Évaluation du projet

- Temps de midi de 2 heures, plébiscité par tous (mise en place d'ateliers pour les enfants).
- Après-midi plus courtes, plus faciles à vivre notamment pour les élèves de cycle 2.
- Samedi matin apprécié par les enfants et les enseignants, dans un premier temps, puis par les parents.
- Pas d'utilisation accrue du périscolaire malgré la possibilité offerte sans surcoût (+ 8 familles).
- Pas d'absentéisme supplémentaire, y compris pour les élèves de maternelle.
- Deux départs de familles dus aux samedis travaillés.

- Augmentation des inscriptions en 2012, liée à la réputation de l'école.
- Quelques familles ont déploré le retour du samedi matin, mais la communication a permis de lever les résistances.

La directrice, Mme Bédon, souhaite amplifier les propositions d'activités au moment de la pause méridienne afin de permettre une meilleure prise en charge des élèves. Elle souligne la particularité des samedis qui permettent un temps d'accueil court mais d'une grande efficacité.

ÉCOLE LE SACRÉ-CŒUR, À VANNES : UN PROJET QUI A PERMIS À DES PARENTS DE REJOINDRE L'AIDE PERSONNALISÉE POUR ACCOMPAGNER LES ENFANTS DANS L'APPRENDRE À APPRENDRE

Témoignage de Nathalie Messu et Jean-Michel Charlotin, enseignants en CE2.

Dans le premier degré, les devoirs consistent en la mémorisation de mots d'usage, de poésies, de tables, de règles de conjugaison, de grammaire, d'orthographe et de leçons d'histoire, géographie ou sciences ponctuées parfois de lecture. Si en CP, les leçons sont bien pratiquées et suivies par les parents, ensuite, l'élève doit très souvent assumer seul ses devoirs.

- Que faire pour permettre à tous les élèves d'avoir les clés nécessaires pour travailler la lecture et la mémorisation des leçons à la maison ?
- Comment remettre les parents en confiance vis-à-vis de l'école tout en leur rappelant ou en leur faisant comprendre qu'ils ont une place dans l'école pour la réussite de leur enfant ?

En début d'année scolaire, nous rencontrons toutes les familles, individuellement, et posons systématiquement la question des leçons : comment cela se passe ? Le temps consacré ? Les difficultés rencontrées ?

Pour les élèves fragiles scolairement, les réponses sont les mêmes : « *C'est difficile* », « *Il ne veut rien faire* », « *Ça dure plus d'une heure* », « *Il ne retient pas* », « *Je ne sais pas comment faire apprendre mon enfant !* »...

Alors, nous leur proposons de venir en aide personnalisée avec l'enfant pour essayer ensemble de mettre en place des techniques de mémorisation des leçons.

Nous prévoyons quatre séances de 45 minutes. Au début de chaque rencontre, un temps d'échange est prévu pour cibler les points positifs, ceux qui sont à améliorer, les attentes des uns et des autres. Les parents, avec leur enfant, essaient des techniques d'apprentissages proposées par l'enseignant et échangent sur le procédé, sur les réactions de l'enfant et sur leur ressenti. Chaque famille repart à la maison avec un mémo simple sur la méthodologie des leçons.

- La première séance porte sur la lecture avec des enfants peu lecteurs.
- La deuxième a pour thème la mémorisation : le « par-cœur » d'une poésie, de mots d'orthographe.
- La troisième met l'accent sur les leçons de grammaire, de conjugaison... et d'éveil (histoire, géographie, sciences).
- La dernière cible le calcul mental avec les tables d'addition, de multiplication, et se conclut par un temps de bilan oral sur cette séquence.

Et, à notre grande surprise, les résultats ont été au-delà de nos espérances :

- Les élèves éprouvent beaucoup de plaisir à avoir leurs parents avec eux en classe. Leur intérêt pour l'école est différent. Ils ont le sentiment de réussir et prennent conscience du sens de l'effort. Ils sont fiers de savoir leur leçon et participent plus activement en classe.
- Le lien avec les parents est devenu un lien de confiance. Ils sont moins angoissés et plus rassurés, car il n'y a aucun jugement. Ils sont moins exigeants envers leur enfant et l'enseignant, ou, au contraire, plus exigeants vis-à-vis de leur enfant, car ils connaissent les attentes de l'enseignant.
- L'investissement des parents dans l'aide aux leçons permet une meilleure organisation avec une maîtrise du temps passé pour les devoirs, et, par conséquent, moins de conflits.
- L'intérêt des parents pour les devoirs prend une tournure inattendue, ils désirent refaire un point en février avec des notions plus précises : les opérations, la grammaire...

Évidemment, comme dans toute expérience, nous avons rencontré des freins à notre entreprise : le nombre de familles (ne pas dépasser quatre familles par classe), le moment choisi avec les emplois du temps des parents qui travaillent, les familles étrangères avec une culture différente et parlant peu ou pas du tout le français.

Alors, nous avons mis en place des stratégies de contournement pour ces élèves en difficulté en travaillant avec eux sur la méthodologie des leçons en aide personnalisée.

Pour conclure ce témoignage, nous dirons que nous sommes persuadés qu'il faut poursuivre cette expérience en y associant le plus possible les parents.

LA FACEL : FÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS CULTURELLES, ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS, UNE ASSOCIATION DU DIOCÈSE DE PARIS, CRÉÉE EN 1994 PAR LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE JEAN-MARIE LUSTIGER

Son objectif est de promouvoir l'éducation chrétienne par l'animation culturelle et de loisirs, de faciliter l'accès au catéchisme au sein des paroisses ou des écoles.

La FACEL fédère une cinquantaine d'Associations Culturelles Éducatives et de Loisirs, qui se répartissent suivant 4 catégories :

- Les Associations Culturelles Éducatives et de Loisirs (ACEL) dans des paroisses ou **dans des écoles**.
- Les centres sportifs et culturels.
- Les patronages.
- Les pôles paroissiaux jeunes.

Au-delà de l'aide matérielle que la FACEL apporte aux associations adhérentes, l'objectif fondamental est sa participation à l'évangélisation dans le diocèse.

La FACEL propose les outils d'un centre expert : formation, aide sur le plan de la gestion, réflexion et aide à l'ouverture d'accueil de loisirs.

Les ACEL s'adressent à un public large allant de la maternelle au lycée ; elles proposent un choix étendu d'activités. Enfants et jeunes peuvent pratiquer des loisirs, des activités sportives, des disciplines artistiques, des sorties culturelles, des actions éducatives, sans oublier l'accompagnement scolaire...

Les principes éducatifs portent notamment sur :

- le développement personnel de « l'enfant », pour lui permettre de découvrir et d'affirmer tout ce qui fait sa personne et son originalité ;
- la capacité à vivre au sein d'un groupe humain dans le respect et la découverte d'autrui, en fonction de règles communes, ce qui lui permet d'exercer sa relation à autrui ;
- un temps de découverte, d'expérimentation et de liberté, qui lui est offert dans un contexte ludique et récréatif.

La FACEL permet ainsi, en accompagnant la création d'ACEL, de s'inscrire dans la continuité de la proposition du projet d'établissement, en offrant la sécurité d'un centre agréé jeunesse et sports.

<http://www.facel-paris.com/Le-Projet-Educatif-de-la-FACEL>

CONCLUSION

« Il y a une manière de contribuer au changement, c'est de ne pas s'y résigner. »

Ce propos d'Ernesto Sabato nous invite à engager une démarche volontariste, tant pour réaffirmer les valeurs éducatives auxquelles nous croyons, et qui sont les piliers de notre action, que pour choisir des directions cardinales afin de mener le changement.

Ce n'est pas la résignation au changement, ni la résignation à l'absence de changement qui permettront à nos écoles de s'engager dans une voie créatrice, dans le sens de l'intérêt éducatif de nos élèves. Trouver une organisation juste, au service de chacun, nécessite du temps, c'est sans doute la condition pour allier une métamorphose respectueuse de nos fondements et ambitieuse dans son évolution.



Rythmes scolaires à l'école

Recommandation

????????????????????

Texte approuvé par la Commission Permanente

La réforme des rythmes scolaires, dont le Ministre de l'Education Nationale a fait l'un des axes forts de la politique de « refondation de l'école » soulève de nombreux problèmes d'application qui conduisent les différents responsables et partenaires de l'école à s'interroger sur son opportunité.

S'agissant d'une réforme qu'il a pourtant appelée de ses vœux, l'Enseignement Catholique est traversé par les mêmes doutes et interrogations.

Après délibération de la Commission Permanente et échange en assemblée de directeurs diocésains, le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique a réuni les représentants des communautés éducatives des écoles (chefs d'établissement, enseignants, gestionnaires, parents d'élèves), afin de réfléchir aux conditions dans lesquelles les établissements catholiques d'enseignement pourraient **éventuellement** s'inscrire dans cette réforme.

L'objet du présent texte, approuvé par la Commission Permanente, est de faire le point sur les différents aspects de cette question et de proposer aux communautés éducatives des écoles, sous la responsabilité de leurs chefs d'établissement, des éléments de réflexion et d'aide à la décision.

Globalement, cette recommandation :

- rappelle que les établissements privés associés à l'Etat par contrat ne sont pas contraints réglementairement par le décret sur les rythmes ;
- souligne le caractère primordial de l'intérêt de l'élève et de la vie de la communauté éducative, ainsi que l'importance de la cohérence avec le projet éducatif ;
- pointe les réelles difficultés de mise en œuvre, et en particulier celle du financement ;
- invite dans ce contexte à la liberté et à l'innovation.

L'Enseignement Catholique regrette que trop d'incertitudes demeurent et que les conditions de mise en place de la réforme de rythmes aux établissements privés n'aient pas pu être clarifiées. L'absence de cadre de référence pour les établissements privés et les lacunes du dispositif appellent chaque établissement à un travail de réflexion et de concertation approfondi pour décider s'il est possible et raisonnable de s'engager dans la réforme.

1. LE CONTEXTE : PRINCIPE, LIBERTE ET CONTRAINTES

1.1. UN ACCORD DE PRINCIPE SUR LE REAMENAGEMENT DU RYTHME SCOLAIRE HEBDOMADAIRE

L'Enseignement Catholique s'était opposé, en 2008, à la suppression du samedi matin.

Cette opposition, publique et clairement affichée, reposait, notamment sur deux intuitions :

- L'importance du samedi matin pour favoriser la rencontre entre les familles et l'école,
- Le rejet d'une compression des horaires dont on pouvait pressentir qu'elle serait source de difficultés pour tous les acteurs de l'école, et tout particulièrement pour les élèves et les enseignants.

Force est de constater que les professeurs des écoles se plaignent, aujourd'hui, d'une situation dans laquelle ils ont le sentiment d'une « course permanente », d'un manque de temps « pour souffler ».

C'est pourquoi l'Enseignement Catholique s'est déclaré **favorable sur le principe à un réaménagement du rythme hebdomadaire de l'école**, en souhaitant que soit aussi prise en compte la question de l'année scolaire et celle de l'inévitable allègement des programmes, mesures indispensables pour repenser totalement les rythmes des apprentissages.

1.2. LA REFORME NE S'IMPOSE PAS AUX ETABLISSEMENTS CATHOLIQUES D'ENSEIGNEMENT

En application de la réglementation en vigueur, la réforme des rythmes scolaires, telle qu'elle a été engagée par le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre de la démarche de : « Refondation de l'école », **ne s'impose pas aux établissements d'enseignement privé associé à l'Etat par contrat.**

En effet, d'une manière générale :

- Seul l'enseignement est soumis au contrôle de l'Etat (article L 442-1 du Code de l'Education) et cet enseignement est confié aux enseignants dans le cadre de l'organisation arrêtée par le chef d'établissement (article L 442-5 du même code) ;
- Les classes sous contrat d'association « respectent les programmes et les règles appliquées dans l'enseignement public en matière d'horaires ... », mais ce respect s'entend du volume global, annuel, des heures d'enseignement.

Plus précisément s'agissant du **décret 2013-77 du 24 janvier 2013** :

- Ce décret modifie des articles du Code de l'Education intégrés dans le livre V du code relatif à « La vie scolaire », qui **ne concerne que les seuls établissements de l'enseignement public** ;
- Les articles modifiés par ce décret (D521-10 à D521-13) résultent de la codification du décret 90-788 du 6 septembre 1990 relatif au fonctionnement et à l'organisation des seules écoles publiques.

En conséquence, aucune des dispositions prévues par le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 ne s'impose réglementairement aux établissements d'enseignement privé associé à l'Etat par contrat.

En revanche, l'organisation de l'obligation réglementaire de services des professeurs des écoles s'impose aux personnels enseignants des établissements d'enseignement privé associés à l'Etat par contrat (cf. circulaire 2013-019 du 4 février 2013, voir infra).

1.3. DES CONTRAINTES EXTERNES

La réforme engagée produira, à plus ou moins brève échéance, des effets sur l'ensemble du fonctionnement du système éducatif qu'il convient d'analyser et d'anticiper.

Des modifications inévitables, notamment celles relatives à l'organisation des transports scolaires et aux activités sportives et culturelles, ne manqueront pas d'impacter les établissements d'enseignement privé associé à l'Etat par contrat.

1.3.1. L'organisation des transports scolaires :

Dans les secteurs concernés par un transport scolaire spécifique, l'application de la réforme sur les rythmes scolaires entraînera une modification de l'organisation et des horaires des transports scolaires.

Par mesure d'économie, on peut penser que les collectivités territoriales, responsables de ces services, continueront à faire en sorte que, autant que possible, les transports scolaires des écoliers coïncident avec ceux des collégiens. L'ajout des rotations de transport nécessaires pour la demi-journée supplémentaire risque donc d'être prédéterminé par les horaires actuellement en vigueur dans les collèges. En conséquence, la demi-journée supplémentaire devrait être très massivement placée le mercredi matin.

De même, la recherche d'harmonisation des horaires entre école et collège devrait conduire à ne pas modifier, de manière significative, les horaires de transport de début et de fin de journée.

1.3.2. L'organisation des activités sportives et culturelles

Il est également probable que le secteur culturel et sportif, qu'il soit associatif ou municipal, modifiera son organisation par transfert des activités du mercredi matin vers les fins d'après-midi en semaine.

Il paraît nécessaire de tenir compte de cette évolution pour ne pas placer les élèves et les familles dans des situations délicates.

2. ELEMENTS DE REFLEXION ET D'AIDE A LA DECISION

2.1. DE REELLES DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE

Depuis le début des discussions relatives à son application, la réforme des rythmes scolaires, pourtant apparemment souhaitée par tous, suscite le doute et se heurte désormais à de franches oppositions.

La mise en œuvre de cette réforme soulève des questions sérieuses qui s'ajoutent aux trop nombreuses imprécisions qui demeurent.

Citons notamment :

- Le caractère flou de la distinction, à l'intérieur du temps scolaire, d'un temps d'enseignement et d'un temps d'activités pédagogiques complémentaires auxquels s'ajoute, dans le temps global de présence des élèves à l'école, un temps appelé temps « d'activités périscolaires »,
- Les incertitudes sur l'application de certaines mesures, et notamment quant aux « devoirs à l'école pour tous » ;
- Les sujétions imposées aux parents en cas de changement d'amplitude horaire de la journée, tout particulièrement si l'école cesse ses activités plus tôt dans l'après-midi ;
- La difficulté, parfois insurmontable, pour certaines familles, de gérer la reprise de leur enfant à 12h le mercredi, si ce jour est retenu pour passer à neuf demi-journées ;
- Les difficultés de recrutement de personnel pour assurer l'encadrement des activités pédagogiques complémentaires ;
- Le financement des activités pédagogiques complémentaires et périscolaires, tout particulièrement dans les établissements d'enseignement privé.

Ces difficultés, auxquelles s'ajoutent, en de nombreux départements, l'apparente précipitation avec laquelle certaines inspections académiques ou communes veulent organiser ces nouveaux rythmes, ont conduit progressivement nombre d'équipes éducatives à passer d'une réflexion intéressée à une réserve prudente, voire même un attentisme inquiet.

2.2. LES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Il apparaît que de nombreuses considérations doivent être prises en compte pour permettre une prise de décision réfléchie et concertée dans l'intérêt des élèves. Huit d'entre elles semblent primordiales :

- Le projet éducatif,
- L'équilibre entre autonomie et harmonisation,
- La concertation,
- Le calendrier,
- Les contraintes d'organisation,
- Les différents temps de l'élève,
- L'obligation réglementaire de service,
- Le financement.

Au-delà de ces considérations, l'organisation des rythmes scolaires dans l'établissement est inévitablement la recherche du compromis délicat entre des injonctions, désirs ou des besoins paradoxaux, à l'image d'un carrefour où se croiseraient le temps de l'enfant, le temps des familles et le temps des professionnels.

2.2.1. Le projet éducatif de l'établissement

Quelles que soient les décisions prises sur le principe (modifier ou non les rythmes scolaires) ou en termes d'organisation, d'horaires, de propositions éducatives, d'appel à des partenaires extérieurs ... ce qui doit déterminer les solutions retenues, **c'est le projet éducatif de l'établissement, choisi par les familles et fondé sur les orientations et valeurs de l'Enseignement Catholique.**

C'est notamment à la lumière du projet éducatif que l'établissement peut décider, de s'inscrire ou non dans des activités proposées par des partenaires extérieurs à l'établissement (mairie ou association).

C'est aussi dans le cadre de ce projet éducatif que l'aménagement des rythmes scolaires peut prendre en compte tous les élèves qu'ils soient en classes maternelles ou en classes élémentaires.

2.2.2. L'équilibre entre autonomie et harmonisation

L'arrimage au projet éducatif de l'établissement, par définition spécifique et unique, exige de **faire droit à l'autonomie de chaque établissement.**

C'est dans cette autonomie créative que l'Enseignement Catholique puise sa richesse, sa capacité d'innovation et d'imagination.

Parce que l'**autonomie** n'a de sens que lorsqu'elle s'inscrit dans la mutualisation et l'appartenance au réseau de l'Enseignement Catholique, la réflexion à mener autour de l'organisation du temps scolaire fera l'objet d'une **harmonisation et d'une concertation** à conduire, selon les territoires, au niveau d'une ville, d'un bassin, voire d'un diocèse. Cette concertation associera les représentants des communautés éducatives concernées.

2.2.3. La concertation

Le projet de modification des rythmes scolaires est une question importante. Elle doit être l'occasion de mettre en œuvre, dans nos établissements, sous la conduite du chef d'établissement, **une concertation de qualité associant l'ensemble des partenaires concernés**.

Cette concertation sera nourrie de l'apport de chacune des parties prenantes de la communauté éducative :

- Equipe éducative (enseignants et personnels de l'établissement),
- APEL,
- Organisme de gestion.

Elle prendra place dans le cadre de la concertation pédagogique et au sein du **conseil d'établissement**.

En outre, les institutions représentatives du personnel seront consultées.

On n'oubliera pas d'associer à cette concertation les **partenaires extérieurs** qui pourraient être impactés par les décisions prises : associations partenaires, mairie.

Enfin, la question de l'organisation de la catéchèse fera l'objet d'une attention particulière en relation avec les paroisses concernées.

2.2.4. Le calendrier

La construction d'un projet ambitieux et original dans l'intérêt des enfants et de la vie de la communauté éducative est une exigence prioritaire dans la gestion du calendrier.

C'est au regard de cet impératif prioritaire que les communautés éducatives, sous la conduite des chefs d'établissement, sont invitées à prendre leur décision, à leur rythme et en fonction de leurs capacités à appliquer plus ou moins rapidement un changement d'organisation.

Ainsi, on considérera que **la question de savoir si, dans le cas d'un changement de rythme, celui-ci est opéré à la rentrée 2013 ou en septembre 2014, est une question de très peu d'importance au regard des autres enjeux**.

2.2.5. Les contraintes d'organisation

Parce qu'un projet n'a de sens que lorsqu'il peut réellement être mis en œuvre, on ne saurait faire abstraction des contraintes de toutes sortes qui s'imposent aux écoles.

Cependant l'imagination, la créativité et l'innovation peuvent permettre de dépasser les contraintes. Tout l'art d'une équipe éducative sera de les prendre en compte, à leur juste mesure, afin d'en faire des éléments du cahier des charges du projet et non des obstacles infranchissables.

Parmi ces contraintes, ont déjà été évoquées :

- L'organisation des transports scolaires,
- L'organisation des activités sportives et culturelles par les communes et les associations.

Les équipes éducatives doivent en outre porter leur attention sur les points suivants :

- La mobilisation de tous les enseignants autour du projet (on n'oubliera pas notamment l'apport que peut constituer l'intervention des enseignants des classes maternelles pendant le temps de la sieste des petites et moyennes sections),
- La disponibilité du personnel de l'établissement et les capacités de recrutement de personnels nouveaux,
- La disponibilité des locaux,
- La mobilisation, plus ou moins aisée, de partenaires extérieurs,
- La capacité financière de l'établissement.

Lorsque sera envisagée l'embauche de personnels supplémentaires, on sera particulièrement attentif à la situation de personnels à temps partiel pour lesquels une nouvelle organisation de leur temps de travail, compatible avec les besoins de l'établissement, tant en matière de disponibilité que de compétences, pourrait permettre, s'ils le souhaitent, une augmentation de leur temps de travail.

2.2.6. Les différents temps de l'élève

Les derniers documents publiés par le Ministère de l'Education Nationale, et notamment le guide à l'usage des maires, ont précisé la décomposition du temps de l'élève à l'école.

Ce temps se divise donc en 3 parties :

- Le temps d'enseignement,
- Le temps d'activités pédagogiques complémentaires,
- Le temps d'activités périscolaires.

➤ L'enseignement

Il est le seul dont le volume horaire est précisément défini : chaque élève doit bénéficier d'un temps d'enseignement de 24 heures par semaine. Rappelons que, pour les établissements d'enseignement privé associé à l'Etat par contrat, ce volume s'impose globalement, sur la totalité de l'année scolaire (soit 24 heures X 36 semaines) et qu'il peut donc être décliné sur une autre modalité que la seule division par 24 heures hebdomadaires.

Ce temps d'enseignement est placé sous la responsabilité des professeurs des écoles. Il concerne TOUS les élèves.

➤ Les activités pédagogiques complémentaires

Les documents ministériels proposent trois types d'activités pédagogiques complémentaires :

- Aide aux élèves en difficulté,
- Accompagnement du travail personnel,
- Autre activité prévue par le projet d'école.

Les activités pédagogiques complémentaires peuvent concerner tous les élèves ou des groupes restreints d'élèves. Elles ne relèvent pas d'un temps d'enseignement obligatoire pour les élèves et la participation de ceux-ci à ces activités requiert l'accord des parents.

En revanche, ces activités complémentaires, dans la limite de 36 heures par an, font partie de l'obligation réglementaire de service des professeurs des écoles. Elles sont placées sous leur responsabilité, même si la participation d'intervenants extérieurs est possible.

Pour éviter des confusions, l'Enseignement Catholique recommande de distinguer nettement, dans les appellations et les propositions aux familles, l'aide aux élèves en difficulté et l'accompagnement du travail personnel, qu'on appellera « activités pédagogiques complémentaires » des autres activités éducatives appelées : « activités périscolaires ».

En outre et dans la mesure du possible, il est recommandé de proposer l'accompagnement au travail personnel à tous les élèves qui le souhaitent.

➤ Les activités périscolaires

Elles ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles concernent généralement des groupes restreints d'élèves et la participation de ceux-ci requiert l'accord des parents.

Selon le projet éducatif et les relations établies avec les collectivités territoriales et associations partenaires de l'école, l'encadrement de ces activités périscolaires sera assuré par des personnels de l'établissement ou des intervenants extérieurs, toujours placés sous la responsabilité du chef d'établissement.

Dans certaines situations, ces activités pourront se dérouler en dehors de l'établissement. On veillera alors, par des conventions écrites et connues des parents, à établir précisément les conditions du transfert de responsabilité d'encadrement des élèves concernés et la cohérence avec le projet éducatif de l'école.

Dans un établissement catholique d'enseignement, ces activités comprennent l'heure de catéchèse ou d'activités pastorales.

2.2.7. L'obligation réglementaire de service des enseignants

L'organisation, par la circulaire 2013-019 du 4 février 2013, de l'obligation réglementaire de services des professeurs des écoles s'impose aux personnels enseignants des établissements d'enseignement privé associé à l'Etat par contrat. Il faut donc intégrer cette organisation parmi les contraintes du projet de réaménagement.

Elle se partage entre les grands volumes suivants :

• Temps d'enseignement :	24 heures
• Temps d'activités pédagogiques complémentaires :	1 heure
• Temps de concertation et de formation :	2 heures
<hr/>	
• Total :	27 heures

2.2.8. Le financement

L'une des questions majeures est, bien sûr, celle du financement de la réforme des rythmes.

Les établissements catholiques ne peuvent répondre à cette question que de deux manières :

- La recherche d'une organisation rationnelle tenant compte des moyens existants et des capacités de financement de l'établissement ou d'un réseau d'établissements,
- L'appel au financement public par les communes et à une participation des familles, la plus réduite possible.

➤ **Le financement public**

Le principe d'égalité de tous les élèves auquel le Ministre de l'Education Nationale a redit son attachement à plusieurs reprises, requiert que les communes financent, à parité, les activités mises en œuvre par les écoles privées associées à l'Etat par contrat dans des conditions analogues à celles mises en œuvre pour les élèves des écoles publiques.

C'est la raison pour laquelle le Ministère de l'Education Nationale a déjà indiqué que les écoles privées associées à l'Etat par contrat qui s'engagent dans la réforme des rythmes scolaires, dès 2013, bénéficient pour un an, du fonds d'amorçage de la réforme « selon des modalités de versement qui seront précisées par décret ».

La réorganisation des rythmes dans une école doit prévoir le budget correspondant, à moyen et long terme, en tenant compte des financements publics durables qui feront l'objet de discussions à mener avec les communes.

Dans le cas où une école s'engage dans la réforme, elle veille à établir des relations étroites avec la commune ou l'intercommunalité de référence dès la première année de mise en œuvre des évolutions, de façon à construire avec les responsables locaux une relation durable et de qualité.

➤ **Une participation des familles la plus réduite possible**

Lorsque le financement public sera insuffisant, la qualité du projet, la richesse des activités pédagogiques complémentaires proposées aux enfants et la prise en compte des impératifs des familles, notamment pour la détermination des horaires d'ouverture et de fermeture de l'école, rendra plus acceptable par elles une participation financière.

On veillera à réduire au maximum cette participation des familles afin de permettre à tous de s'inscrire à l'ensemble des activités proposées.

3. UNE INVITATION FINALE

La capacité d'imagination, d'innovation et de mobilisation de tous les membres de nos communautés éducatives sont les qualités que nous reconnaissons nos partenaires.

La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire donne l'occasion à l'Enseignement Catholique de s'emparer de la question du temps scolaire d'une manière originale et ainsi, de renforcer le dynamisme des établissements catholiques du premier degré.

Le desserrement du temps de l'école offre la possibilité de réinvestir, avec plus de latitude, le champ de l'éducation et de faire du lieu qu'est l'école le support d'un accompagnement des enfants et des jeunes dont les familles ont plus que jamais besoin, sous des formes nouvelles à inventer, après le déclin qu'ont connu l'éducation populaire et les patronages.

Chacun le fera en fonction de ses propres impératifs et de son contexte particulier, sans chercher à s'inscrire a priori dans un cadre dicté à l'avance et qui ne s'impose pas aux établissements privés.

C'est ainsi que nous pourrions le mieux contribuer à la politique publique de renforcement de l'égalité des chances et favoriser la réussite de tous les élèves, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les autorités académiques et les collectivités territoriales.

Note SNCC

Présentation pour les Services diocésains de Catéchèse en France, 15 mars 2013

À propos des rythmes scolaires et de la catéchèse en France

***À la demande de nombreux responsables diocésains qui sont consultés par leur évêque,
au moment où le recteur d'Académie souhaite le rencontrer selon les dispositions réglementaires...***

Le Décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (JO du 26 janvier 2013) prévoit que la semaine des 4 jours passe à 4,5 jours. La matinée du mercredi ou celle du samedi sera ajoutée au temps scolaire au profit « *d'une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine* ».

Les communes peuvent choisir, avant le 31 mars 2013, le passage à ce nouveau rythme dès la rentrée 2013 ou seulement lors de la rentrée 2014. Chaque paroisse peut se renseigner auprès de sa commune pour savoir quel choix sera fait car il aura des incidences sérieuses sur l'organisation de la catéchèse des enfants du primaire.

Il est évident que les communes qui choisiront d'ajouter le mercredi matin au temps scolaire (elles seront certainement la majorité) **perturberont l'état actuel du dispositif de la catéchèse de l'enfance** qui est installé pour **plus de 50% des cas sur le créneau horaire du mercredi matin**.

Mais il faut certainement considérer en premier lieu la question de l'équilibre des rythmes de l'enfant. Il faut considérer aussi qu'une partie des catéchistes de l'enfance (plus du 1/3) est constituée de jeunes parents (souvent des mamans) qui se libèrent d'un travail salarié le mercredi pour leurs propres enfants et peuvent ainsi assurer la catéchèse à la paroisse. Lorsqu'il y aura classe, les parents pourront également préférer organiser leur temps de travail sur d'autres rythmes.

1. État actuel des "rencontres de catéchèse" des enfants du primaire

- La catéchèse en France est assurée **en paroisse pour une part importante (+ de 70%)** et en école catholique d'enseignement (environ 30%) pour un **taux global de catéchisation en France métropolitaine d'environ 25%**.
- La catéchèse de l'enfance se déroule **principalement le mercredi matin (entre 50% et 60%)**, même si toutes les situations d'horaires ou de regroupements existent :
 - ✓ en fin de journée un jour scolaire,
 - ✓ le mercredi après-midi,
 - ✓ le samedi matin ou après-midi (souvent il s'agit alors d'un regroupement),
 - ✓ le dimanche (il s'agit alors généralement d'une catéchèse qui implique la communauté et les parents sous forme de journées "temps fort" ou de "dimanches autrement" (catéchèse articulée à la liturgie).

- Par ailleurs, **le mercredi matin permet des propositions plus amples** que le soir en semaine scolaire. Il n'est pas rare que le "caté" soit organisé avec une proposition de célébration à l'église ou d'atelier catéchétique qui augmente la proposition de catéchèse et assure aussi la "garde" des enfants sur le reste de la matinée lorsque les parents travaillent (situation des grands centres urbains comme Paris et d'autres, plus que des diocèses ruraux). Peut-on imaginer que ces propositions pourraient se reporter facilement sur le samedi ou sur le dimanche ? Certains lui sont assez favorables. Ils organisent déjà la catéchèse, régulièrement, le samedi matin. Mais cette situation présente le risque d'altérer la vie familiale dans un monde où les jeunes parents sont très mobilisés durant les jours ouvrables de la semaine par leur travail professionnel et veulent vivre des temps de vie de famille plus riches lors des week-ends.
- Dans la perspective d'un dialogue local avec les maires des communes et le recteur d'Académie au niveau départemental, vous pourriez faire dans votre diocèse ce même relevé.

2. Quelques réflexions...

- Dans ce dossier, il sera toujours opportun de souligner :
 - L'importance de **chercher l'équilibre de l'enfant lui-même ainsi que son développement intégral, incluant la dimension spirituelle de la personne.**
 - Combien **la prise en compte de la dimension religieuse de la personne ainsi que la nécessité d'offrir les moyens concrets d'une formation culturelle et catéchétique** sont constitutives de la laïcité et du "vivre ensemble" social.
 - **La nécessité d'un temps « convenable » pour la catéchèse**, selon l'esprit de la loi Jules Ferry sur la liberté religieuse.
- **L'insistance actuelle sur la revalorisation chrétienne du dimanche** (cf. Documents Épiscopat n° 9-10/2011, *Les rassemblements dominicaux, pistes pour un discernement*) comme "Jour du Seigneur", jour de l'assemblée et de l'eucharistie, peut laisser penser que l'on devrait ne pas avoir de souci quant à la manière de répartir les temps scolaires et que l'on pourrait adopter la solution des Églises Réformées : "*L'école du dimanche*" pour les enfants et collégiens ! Toutefois, revaloriser pastoralement et spirituellement le dimanche n'oblige pas à imaginer qu'il devienne le seul jour pour la catéchèse. Ne courrait-on pas alors le risque de ne plus pouvoir assurer une catéchèse structurée sur le contenu de la foi *selon les besoins vitaux et le dynamisme* particuliers qui marquent l'étape de la vie qu'est l'enfance (cf. L'appel à développer des banques de modules selon les étapes de la vie, *Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France* p. 104). Même s'il y a de grands fruits à attendre d'une catéchèse intergénérationnelle souvent vécue par regroupement le dimanche et des catéchèses dominicales articulées à la liturgie, **des temps spécifiques et construits sur une cohérence organique de la foi sont nécessaires** à l'âge de l'enfance. La loi « Jules Ferry » prévoit un jour de la semaine autre que le dimanche à cet effet.
- Devant l'évolution rapide, à la baisse, des taux de catéchisation (environ 25% d'une classe d'âge aujourd'hui contre 30% il y a 10 ans), les équipes de catéchistes cherchent des "solutions pastorales" en diversifiant les propositions. Nul doute que, quelque soit l'évolution des rythmes scolaires, **ces responsables paroissiaux sauront "rebondir"**. Mais quel sera l'impact de la disparition de la proposition de la foi dans l'organigramme hebdomadaire de "monsieur tout-le-monde" ? Si le mercredi n'était plus reconnu comme journée instituée pour l'exercice de la liberté

de l'éducation religieuse (sphère publique), celle-ci ne serait-elle pas **refoulée un peu plus dans le domaine privé** ? Elle apparaîtrait alors beaucoup plus comme un choix "positif" des personnes plus que comme une offre ouverte à tous dans une société plurielle mais respectueuse des consciences ? Il y a là une incidence ecclésiologique importante quant à la dimension missionnaire de la paroisse.

- **Dans le cadre des écoles catholiques d'enseignement**, et sans lien direct avec la question des rythmes scolaires – le décret ne concerne pas les établissements catholiques d'enseignement –, compte tenu du contexte de vie éclaté qui est celui des familles, il est opportun de considérer qu'une part de **la catéchèse** soit appelée à prendre place **dans le cadre scolaire** (cf. Document du CNEC, *Annonce explicite de l'Évangile dans les établissements catholiques*, 3 juillet 2009, p. 8), car c'est le lieu symbolique des apprentissages. En effet, il est "structurant" de signifier que l'intelligence de la foi (*intellectus fidei*) est clairement honorée dans les lieux d'Église qui ont mission d'éveiller à l'intelligence de la vie, intelligence scientifique et "raisonnable" (lieu des savoirs et de la pensée). Nous sommes d'ailleurs régulièrement interrogés par des situations d'opposition que rencontrent des enfants et des jeunes entre l'enseignement (nécessairement sérieux) et la découverte de la foi (d'un tout autre ordre). À l'occasion de la réflexion de fond sur la place de la catéchèse dans la vie des familles et des communautés chrétiennes, provoquée par les changements de rythmes scolaires qui s'annoncent, ne faut-il pas s'interroger sur les bienfaits possibles d'une unification de la personne pouvant passer en partie par le lieu symbolique qu'est l'école catholique d'enseignement ?

P. Luc Mellet

Directeur du SNCC

Pour aller plus loin

On consultera avec profit :

- ⇒ Le **DÉCRET SUR LES RYTHMES SCOLAIRES** sur le site du gouvernement :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026979035&dateTexte=&categorieLien=id>
- ⇒ Le **GUIDE PRATIQUE DE LA RÉFORME DES RYTHMES À L'ÉCOLE PRIMAIRE** sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale : www.education.gouv.fr
- ⇒ L'extrait du **MESSAGE DU CARDINAL VINGT-TROIS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE NOVEMBRE 2012** sur le site Catéchèse & Catéchuménat du SNCC :
www.catechese.catholique.fr/actualites/breves/rythmes-scolaires-l-Eglise-veut-etre-associee-aux-reformes.html
- ⇒ **L'INTERVIEW (chaîne KTO) DU P. Luc MELLET**, directeur du SNCC, sur la question des rythmes scolaires sur le site Catéchèse & Catéchuménat du SNCC :
<http://www.catechese.catholique.fr/actualites/breves/rythmes-scolaires-l-Eglise-veut-etre-associee-aux-reformes.html>